

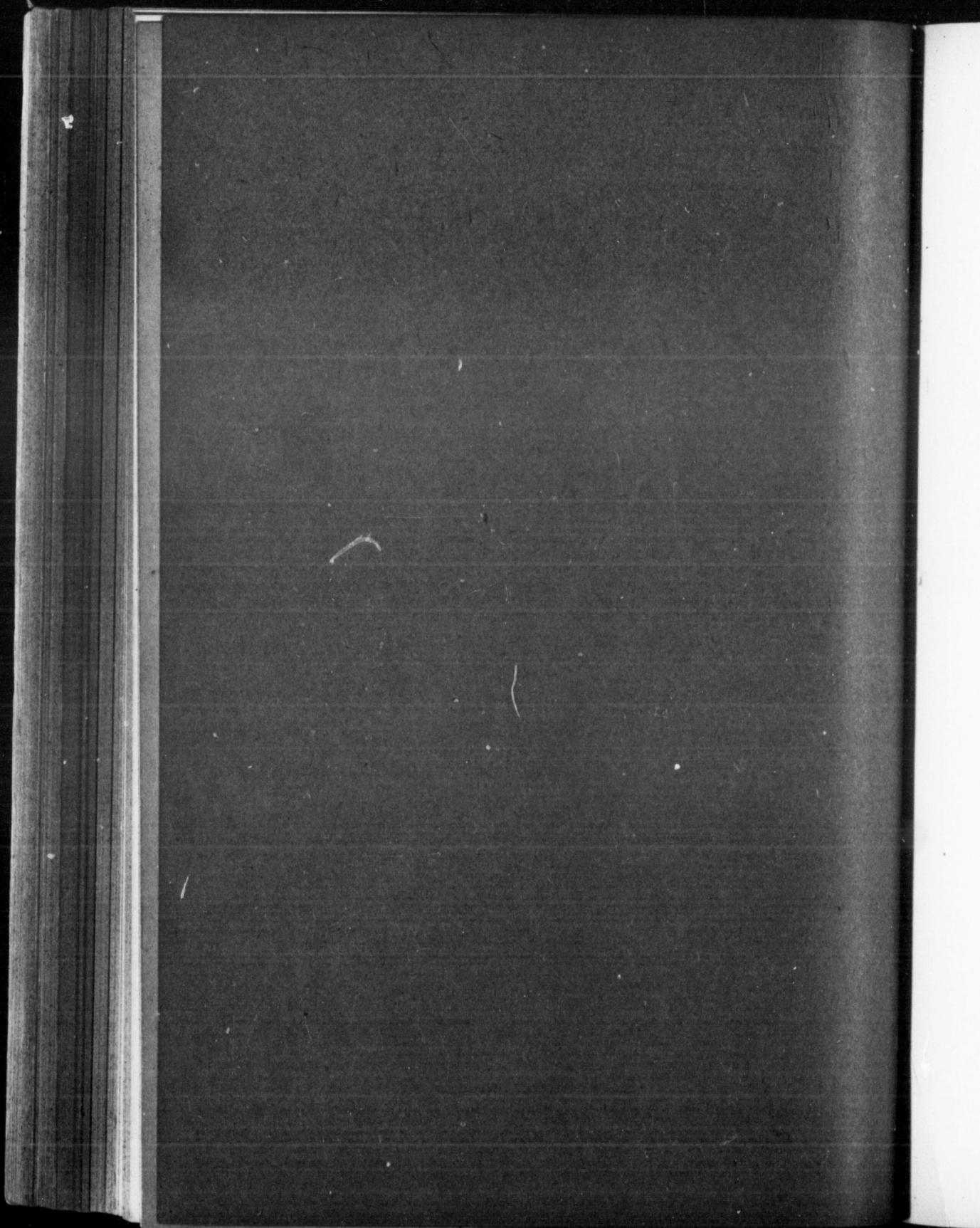
RAPPORT ANNUEL
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

Année 1893



MONTREAL

1894



RAPPORT ANNUEL

DE LA

CHAMBRE DE COMMERCE

DU

DISTRICT DE MONTREAL

Année 1893



MONTREAL

1894

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL.

OFFICIERS ET BUREAUX POUR 1893.

MEMBRES DU CONSEIL.

PRESIDENT - - - - - M. L. E. MORIN.
VICE-PRESIDENT - - - - - M. H. LAPORTE.

M. M. G. BOIVIN	M. M. D. PARIZEAU
" J. D. ROLLAND	" C. H. CATELLI
" L. E. GEOFFRION	" REMI GOHIER
" ALPHONSE AUMOND	" G. MARSOLAIS
" JOSEPH CONTANT	" L. E. BEAUCHAMP
" JOSEPH FORTIER	" ANS. LABREQUE
" G. G. GAUCHER	" J. B. A. LANCTOT
" THEODULE LEFEBVRE	" JOSEPH HAYNES
" J. R. SAVIGNAC	" L. H. PAINCHAUD
" ALPHONSE RACINE	" J. C. JACOTEL
" F. D. SHALLOW	" J. H. PELLERIN

ARBITRES DU TRIBUNAL DE COMMERCE

" ALP. LECLAIRE	M.M. OVIDE DUFRESNE
" J. GRENIER	" D. C. BROUSSEAU
" J. D. ROLLAND	" D. PARIZEAU
" HON. L. TOURVILLE	" JOS. BARSALOU
" J. E. ROBERT	" L. H. HEBERT
	" F. X. DUPUIS.

FARINES ET GRAINS

" HON. L. TOURVILLE	M.M. HURTUBISE
" G. G. GAUCHER	" J. P. LEBEL
" J. P. DAIGLE	

PROVISIONS BEURRES ET FROMAGES

" EMILE LAVIGNE	M.M. THOS GAUTHIER
" J. A. VAILLANCOURT	" J. X. PERRAULT
" J. B. BOURASSA	" H. LAPORTE
" J. M. DUFRESNE	" CHS. LANGLOIS

HUILES ET POISSONS

" L. W. TELMOSSE	M.M. L. E. GEOFFRION
" J. BTE. MARTIN	" D. C. BROUSSEAU
" J. E. QUINTAL	" L. E. MORIN, JR.

PRODUITS CHIMIQUES

" J. CONTANT	M.M. A. ROBERT
" S. LACHANCE	" DR J. LEDUC

CUIRS ET PEAUX

" S. O. DELORME	M.M. J. L. PELLETIER
" G. BOIVIN	" Z. DESORMEAU
" EMILE LAVIGNE	" J. H. PELLERIN

S. COTÉ,
Secrétaire.

ép
ve
as
br
à
ét
di
M
no
a
nu
me
Pr
pr
me

RAPPORT DU PRESIDENT.
AUX MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
— DU —
District de Montreal.
POUR 1893.

Messieurs,

Le vœu que j'exprimais l'année dernière à pareille époque lorsque vous me fîtes l'honneur de me réélire votre président pour un second terme, de voir les assemblées de cette chambre de plus en plus nombreuses et les membres porter de plus en plus intérêt à nos délibérations a été pleinement réalisé et ce doit être un grand sujet d'orgueil pour nous de pouvoir dire que la Chambre de Commerce du district de Montréal est maintenant une institution sur laquelle non seulement la ville de Montréal mais le pays entier a les yeux fixés, comme la gardienne des intérêts publics, nu des corps commerciaux les plus progressifs qui ne ménagent aucun effort pour pousser le pays entier, et la Province de Québec particulièrement, dans la voie du progrès industriel, commercial et agricole. Le gouvernement fédéral a reconnu l'importance de cette chambre en

lui donnant un représentant dans la Commission du Havre. Le gouvernement provincial l'a reconnue en l'appelant plus d'une fois à donner son avis sur la question de l'impôt. Les sociétés sœurs l'ont reconnue en nous invitant à nous joindre à elles pour promouvoir les intérêts publics, et j'ai la satisfaction de vous dire que les deux institutions commerciales les plus importantes de cette ville dont l'une se compose de l'élément anglais et l'autre de l'élément canadien français s'unissent au besoin et ne font plus qu'une quand il s'agit de promouvoir le bien général.

Il en est une autre avec laquelle nous sommes heureux de faire cause commune quand l'occasion s'en présente car ses intérêts sont les nôtres, je veux parler de la Chambre de Commerce Française trop peu connue ici, mais qui fait un travail sérieux pour faire connaître le Canada en France. Les publications de la Chambre de Commerce Française sont du plus haut intérêt et bien de nature à faire connaître à la France le Canada, ses coutumes, ses besoins et ce qu'il faut faire pour le développement de nos intérêts mutuels, et je n'ai pas le moindre doute que le succès couronnera les efforts de la Chambre de Commerce Française avant longtemps.

L'esprit de libéralité, comme vous le voyez, est le pouvoir moteur de notre institution et si jamais on veut douter de cet axiôme "L'union fait la force" on n'aura qu'à jeter un coup d'œil sur notre institution pour s'en convaincre.

Placés comme nous le sommes au milieu de nationalités différentes, mais ayant toutes un même but: le succès de nos entreprises, le plus grand malheur qui pourrait frapper le commerce de notre ville serait le soulèvement

des questions de race. Le commerce n'ayant pas de nationalité, voyez comme nous nous entendons sous ce rapport quand Anglais, Français, Canadiens français ou anglais, nous marchons tous la main dans la main pour le succès général. Les intérêts étant identiques, nous ne pouvons pas séparer la navigation d'avec l'agriculture, l'industrie d'avec le commerce, l'importateur d'avec le consommateur; chacun devant avoir sa part du gâteau, chacun doit fournir sa quote part de travail, d'intelligence et de bon vouloir pour faire ce gâteau plus gros, et ce n'est pas en semant la zizanie dans nos rangs, parce que nous sommes nés sous des cieux différents, que nous réussirons à parvenir à la prospérité générale.

Cette chambre ne s'est pas bornée seulement à la question commerciale proprement dite, elle s'est occupée d'une manière spéciale du développement de l'agriculture et des produits de la terre, cette mère nourricière du genre humain, et je ne crains pas de dire qu'elle a consacré la majeure partie de son temps à la discussion des questions agricoles, de la culture et du commerce du tabac, du commerce de foin à l'étranger. A l'exposition de Chicago aucun article dans tout le palais consacré à l'agriculture n'a plus attiré l'attention des visiteurs que la tourelle de tabac de la Province de Québec et le colossal fromage de la Province d'Ontario. J'ose dire que ces deux exhibits ont fait plus pour dissiper la fâcheuse impression que le Canada n'est qu'un pays de glace, que n'importe quels autres exhibits. L'immense production de l'industrie laitière dans le pays va nous forcer, avant longtemps, à chercher des débouchés nouveaux pour les denrées qu'absorbe presque exclusivement la Grande Bretagne à l'heure qu'il est, et ce sera

aux chambres de Commerce et au gouvernement qu'incombera la tâche de dire aux producteurs, aux marchands et aux exportateurs où ils trouveront de nouveaux marchés. L'occasion va se présenter avant longtemps, et si nos gouvernants profitent de l'expérience acquise à Chicago, ils auront une occasion d'ouvrir de nouveaux marchés en prenant avantage de l'exposition d'Anvers qui s'ouvrira au mois de mai, pour faire valoir nos produits agricoles et forestiers.

Pour donner une idée de l'importance de l'industrie laitière en Canada je donne ici les chiffres d'exportation pour l'année 1893.

Exportation de fromage du port de Montréal par les steamers transatlantiques pendant la saison de navigation de l'année 1893.

EXPÉDIÉ A	1893	1892
Londres	651,247	584,707
Liverpool	448,668	423,288
Bristol	422,058	467,647
Glasgow	112,887	139,192
Leith	30,127	36,964
Dundee	12,230
Newcastle	11,921
Aberdeen	1,006
Anvers	,130
	<hr/>	<hr/>
Paquets	1,690,274	1,651,798

Exportations de beurre du port de Montréal par les steamers transatlantiques pendant la saison de navigation de l'année 1893.

EXPÉDIÉ A	1893	1892
Liverpool	18,862	23,120
Londres	123	2,124
Bristol	41,645	61,501
Glasgow	12,414	9,276
Leith	,962	3,658
Aberdeen	,161	,200
Hambourg	,150
	<hr/>	<hr/>
Paquets	74,167	100,029

Les marchés du continent valent la peine d'être étudiés, et si nous avons vraiment à cœur d'occuper la place que nous devrions occuper parmi les nations commerciales du monde, nous devons lire une page de l'histoire commerciale de l'Allemagne qui devance toutes les nations du monde pour s'implanter à leurs places, voire même l'Angleterre dans les Indes Orientales.

Il ne faut pas perdre de vue que nous sommes dans un siècle de concurrence commerciale et industrielle effrénée, qu'une lutte universelle est engagée pour la suprématie du plus compétent. Nous avons fait nos preuves à l'exposition de Chicago, saisissons donc l'occasion de nos succès pour prendre pied ailleurs que sur des terrains connus. Aujourd'hui, si on reste stationnaire on recule, car tandis qu'on regarde passer, d'autres prennent les devants. Voyez par exemple l'Australie qui s'empare du marché aux viandes, qui vient faire concurrence dans la Grande Bretagne au fromage du Canada et aux beurres du

monde entier; voyez la République Argentine qui nous déplace dans le commerce des animaux vivants. Pourquoi, à notre tour, ne pourrions nous pas déplacer la Norvège dans les Pays Bas, la Belgique et l'Europe Centrale avec nos bois ? Pourquoi n'essaierions nous pas l'introduction de notre fromage en France, en Belgique, en Allemagne et ailleurs. Hambourg a eu un échantillon de notre beurre, Anvers de notre fromage. La Hollande demande nos bois, l'Italie notre poisson, le Hâvre nos huiles de morue, l'Allemagne nos phosphates. Pourquoi ne pas nous faire connaître dans ces pays comme nous sommes connus dans la Grande Bretagne, dans les Etats-Unis. Nous avons commencé à prendre pied aux Indes Occidentales et déjà même les Etats-Unis ont commencé à pousser le cri d'alarme sur la position que nous avons commencé à nous y faire.

A propos de ce commerce, voici la remarque que fait à son gouvernement le consul américain de Demarara.

“Les Etats-Unis fournissent presque toutes les denrées qui sont consommées dans les possessions britanniques des Indes Occidentales par la voie d'Angleterre. Nécessairement la consommation des denrées ira toujours en augmentant, car il n'y aura pas de concurrence possible *excepté que par le Canada qui fait des efforts pour s'implanter*, ayant maintenant un service mensuel irrégulier de bateaux à vapeur entre Québec et les possession anglaises et les îles de Demarara et de la Guiane Anglaise. Ces navires arrivent avec des cargaisons complètes et ramènent des chargements complets. Les intéressés devraient voir à ne pas se laisser dépasser par les Canadiens et s'occuper activement à ne pas leur laisser prendre pied si nous ne voulons pas leur laisser contrôler ce marché.”

Ceci m'amène à vous parler de la position que le Canada occupe vis-à-vis des autres nations.

Le ministre des finances a publié un rapport commercial de haut intérêt qui paraît être peu connu du public commercial et sur lequel j'attire l'attention spéciale de cette chambre.

Il appert par ce document que le Canada a des relations commerciales avec les pays suivants : La Confédération Argentine, l'Autriche-Hongrie ; la Belgique ; la Bolivie, le Chili ; la Colombie ; la Corée ; Costa-Rica ; le Danemark ; l'Union douanière allemande ; Hambourg ; Libéria ; Madagascar ; le Maroc ; la Perse ; la Prusse ; la Russie ; la République de l'Afrique méridionale ; la Suède et la Norvège, Tonga, Tunis, l'Uruguay et le Vénézuéla.

Avec combien de ces pays faisons nous des affaires ?

Le peu d'habitude que la classe commerciale a de consulter les livres bleus du gouvernement explique notre ignorance sur le commerce que nous faisons avec l'étranger et les raisons pour lesquelles nous n'en faisons pas avec les nations avec qui nous avons pourtant des traités de commerce.

Un autre défaut que nous Canadiens français avons particulièrement c'est de ne pas faire voyager nos fils afin d'apprendre par expérience ce qui se passe et ce qui se fait ailleurs, comment les affaires s'y font et pourquoi nous n'en faisons pas autant. Quand je vous parlerai du commerce de l'Amérique méridionale, je vous dirai ce que les Allemands ont fait et font encore pour s'emparer du commerce qui était autrefois exclusivement entre les mains des nations latines de l'Europe. Les rapports des consuls américains et des

agents commerciaux du Canada recommandent spécialement l'étude des besoins et des exigences des marchés des Indes Occidentales en général et des possessions anglaises en particulier. Les marchandises préparées pour notre consommation locale ou l'exportation européenne ne conviennent pas aux marchés des Antilles, soit à cause du volume des colis, de l'encaquement ou de l'uniformité, et cette question est tellement bien comprise en Europe que les Américains eux-mêmes conviennent qu'ils ne réussiront à déplacer le commerce des Antilles et des républiques méridionales qu'en autant qu'ils se conformeront aux exigences du commerce de ces pays.

Revenons au livre bleu ou bulletin du ministre des finances pour connaître un peu de nos affaires à l'étranger.

Il y a quelques années des négociations ont été entamées entre la Belgique, l'Allemagne, la Grande Bretagne et le Canada, comme dépendance de la Grande Bretagne, pour faire un traité de commerce. Malheureusement on n'a pu s'entendre. En 1892 on a renouvelé les négociations avec ce résultat que des traités ont été conclus par l'Allemagne avec l'Autriche-Hongrie, l'Italie, la Belgique. En vertu de ces traités, le Canada partage les avantages résultant des réductions de tarifs admises. Jusqu'en 1892, le chiffre des opérations entre l'Allemagne et le Canada n'a pas beaucoup varié, mais en 1892 nous constatons un progrès très marqué comme le feront voir les chiffres suivants.

Importations et exportations entre l'Allemagne et le Canada pour les années 1889, 1890, 1891, 1892.

Années	Importations	Exportations
1889	\$3,692,570	\$142,749
1890	3,778,993	661,011
1891	3,804,090	514,110
1892	5,583,530	842,313

Les exportations du Canada en Allemagne consistaient principalement en bêtes à cornes, beurre, pois, seigle, farines et quelques autres articles.

Les exportations en Autriche-Hongrie, en Italie et en Belgique sont minimes, les plus considérables sont celles faites en Italie et consistent en poisson salé de la valeur de \$149,280 pour l'année 1892.

Notre commerce avec les Antilles est très mince comparativement à celui des Etats-Unis, mais on trouve l'explication de cet état de choses dans les termes plus favorables de l'admission de leurs marchandises qu'ils ont obtenus des Iles du Vent et Sous le Vent, de Trinidad, Tabago, la Barbade et la Guyane Anglaise en les menaçant de l'exclusion de leurs produits des Etats-Unis.

Espérons que les démarches que le gouvernement canadien a faites auprès de ces pays pour en obtenir de meilleurs termes aboutiront à quelque chose de plus avantageux que ce que nous avons obtenu jusqu'à présent.

L'Allemagne a des agents partout qui tiennent les fabricants allemands régulièrement au courant des exigences des différents pays et peu à peu, pied à pied, ils réussissent à s'installer et à déplacer le commerce

anglais et français qui, jusqu'à présent, avait été le fournisseur de l'Amérique méridionale.

Les sympathies que nous avons pour la France nous font regretter de voir qu'il existe un si mince courant d'affaires entre cette république et le Canada. Je ne crois pas pouvoir mieux vous renseigner sur les causes qui nous empêchent de faire un commerce plus étendu avec la France qu'en vous donnant textuellement l'article du "Bulletin Mensuel de la Chambre de Commerce Française de Montreal" sur les relations commerciales entre la France et le Canada.

Je n'ai pas un mot à ajouter à cet article qui peint exactement la situation commerciale entre la France et le Canada.

QUELQUES NOTES SUR LES RELATIONS COMMERCIALES
ENTRE LA FRANCE ET LE CANADA.

"Les statistiques établissent, qu'en 1892, la valeur des importations françaises en Canada s'est élevée à 11,560,000 francs, et celle des exportations du Canada en France à 1,245,000 francs. Pendant la même période, l'Angleterre a exporté, sur le même point, pour 216,220,000 francs, et importé pour 215,235,000 francs.

"Il y a eu, en outre, des échanges de très haute importance entre le Canada et diverses contrées européennes, l'Allemagne et la Belgique notamment, tout autant qu'avec les Etats-Unis d'Amérique.

"On ne pourra prétendre que la cause de l'infériorité établie par ces comparaisons, à l'encontre de la France, provient de l'infériorité de ses produits. Ce n'est pas sur ce terrain qu'elle redoutera jamais la concurrence.

D'un autre côté, loin de rencontrer une opposition systématique de la part des acheteurs, principalement chez ceux de race française, qui forme la moitié de la population, on les trouve au contraire fort bien disposés à entrer en relations suivies avec les commerçants et les industriels français. Dans bien des cas même, une préférence marquée est accordée aux marchandises françaises, ainsi que le démontrent jusqu'à l'évidence, les fraudes pratiquées sur une vaste échelle par des compétiteurs étrangers, estampillant et livrant comme sortis des manufactures avoisinant la Seine, le Rhône ou la Loire, des produits qui n'ont jamais touché le sol français.

“Les acheteurs et les articles à offrir se trouvant ainsi hors de cause, il nous sera difficile, malgré tous nos regrets, de nous refuser à convenir que les vendeurs demeurent les seuls coupables. Sans hésiter, néanmoins, nous leur accorderons largement le bénéfice des circonstances atténuantes, leurs torts étant absolument involontaires, et ne provenant que de l'insuffisance de leurs renseignements sur ce marché, où ils arriveront à tenir un rang des plus convenables, bien qu'il semble actuellement vouloir leur fermer ses portes.

“Les courtes explications qui suivent jetteront peut-être quelque jour sur ces propositions, et, en signalant les inconvénients et les dangers de pratiques depuis longtemps condamnables, elles permettront, sans doute, de les éviter.

“Les causes de la rareté des transactions commerciales entre la France et le Canada proviennent, avant tout, des exigences des expéditeurs français en ce qui touche aux avances ou aux crédits. On sait, en effet, que,

quelles que soient l'honorabilité, la solvabilité, l'intégrité des maisons de commerce demandant à traiter avec eux, ils ne consentent à mettre leurs envois en route que s'ils sont entièrement, et par avance, couverts du montant de ceux-ci. Ces procédés ne peuvent que froisser ceux qui jouissent d'un large crédit auprès des banques locales, prudentes à l'excès pourtant, et qui n'ont qu'à faire un signe pour obtenir d'elles ce qu'il leur plait de demander. Ils éloignent les destinataires qui prévoient les difficultés inhérentes à un paiement anticipé, au moment du règlement de marchandises non conformes ou avariées. Enfin, et surtout, ils forcent ceux qui auraient à les subir à accepter les offres des expéditeurs de toutes autres nationalités sachant se montrer plus traitables et plus confiants.

“Il est bon, assurément, de s'entourer de précautions, mais sans exagération pourtant, or, c'est dépasser la mesure que de procéder ainsi que le font les commerçants français vis-à-vis des contrées où Anglais et Allemands avancent, sans le regretter, millions sur millions depuis fort longtemps.

“Une autre habitude funeste aux relations entre les deux pays, c'est celle qui consiste, de la part de la France, à imposer ses préférences et ses goûts pour un grand nombre de marchandises. Elle oublie que les nouveaux continents sont habités par toutes les nations à la fois ; que leur séjour ne remonte pas encore assez loin, quant à plus d'une d'entr'elles, pour qu'elles aient déjà renoncé à leur mœurs et à leurs coutumes au point de subir celles qu'on chercherait à leur faire accepter. Elle perd de vue que l'art et le commerce ne sont pas

tou
ess
il s
dév
cett
pou
hon
“N
y a
leur
sure
tanc
syst
mên
leur
pou
à un
et ar
en a
d'ou
pens
appl
en d
enco
cette
nent
“D
de n
ne sa
pas à
les re
prix

toujours compatibles, et que le dernier a pour obligation essentielle, inévitable, de satisfaire la clientèle à laquelle il s'adresse. Ici, encore, nos compatriotes se laissent dévancer par leurs concurrents, qui ne connaissent que cette devise: Vendre n'importe quoi, n'importe comment, pourvu que le profit s'ensuive et que l'opération soit honnête.

“Nous n'indiquerons que pour mémoire l'avantage qu'il y aurait pour les fabricants français à satisfaire aussi leurs clients au point de vue des dimensions et des mesures qui leur seraient signalées dans diverses circonstances. Leurs métiers sont installés en conformité du système métrique, absolument inconnu en Amérique, même dans les anciennes possessions françaises. On leur demande de consentir aux modifications nécessaires pour que leurs produits expédiés de ce côté se prêtent à une division, un comptage d'après *la verge*, ou *yard*, et autres quantités y pratiquées. Ils refusent carrément, en alléguant les dépenses entraînées par un changement d'outillage. Il est possible qu'ils aient raison, mais nous pensons, cependant, que ce qui laisse une perte sèche, appliqué à de faibles quantités, donnerait des bénéfices en devenant l'objet d'opérations répétées. Cette fois encore, les autres fournisseurs Européens se rendent à cette occasion aux désirs des traficants qui s'approvisionnent dans leurs entrepôts.

“Disons maintenant un mot de ceux qui, soit par crainte de ne pas être payés, soit parce qu'ils supposent qu'on ne sait pas ici discerner l'ivraie du bon grain, ne balancent pas à n'expédier que les qualités les plus inférieures ou les rebuts de leur commerce, tout en les côtant à des prix élevés. Nous avons à peine besoin d'indiquer que

le résultat le plus clair d'un pareil système, c'est de perdre et son argent et sa renommée. Les appréciateurs, les fins dégustateurs ne sont point rares dans ces contrées et ne se laissent pas surprendre aussi aisément. Quand on les trompe, ils se refusent à régler, et retirent pour toujours leur clientèle,

“Que penser à présent des producteurs qui sont pris d'une telle frayeur quand on leur propose de traiter avec des maisons établies à l'étranger, qu'ils préfèrent livrer tout leur disponible à leurs rivaux d'Angleterre et d'Allemagne, tout en sachant que ceux-ci les destinent à ces mêmes maisons ! Il nous paraît certain qu'ils y perdent le bénéfice, souvent considérable, réalisé par leurs acheteurs directs, tout en étant fort exposés à y laisser un lambeau de leur réputation commerciale, pour peu que les articles soient dénaturés en chemin.

“On reproche encore aux commerçants français de ne pas se préoccuper assez des voies et moyens tendant à réduire les frais de transport à leur plus simple expression. On les accuse de tout ignorer à cet égard, alors que leurs concurrents sont prêts à renseigner très exactement leur clientèle sur toutes les économies réalisables. On va jusqu'à dire que, grâce à ces avantages, on peut se procurer en Angleterre des articles réellement français, à meilleur compte que si on les prenait à leur source.

“Nous le disions en commençant, tous ces inconvénients dont la gravité n'échappera à personne, seraient évités si les commerçants et les industriels français connaissaient mieux les pays étrangers avec lesquels ils peuvent se trouver en rapports, s'ils en avaient étudié et compris les usages et les habitudes. Tout est là. Les Chambres de Commerce françaises seront toujours heureuses de

leur faciliter cette étude, et la nôtre se met, à ce sujet, à leur complète disposition. Mais il serait préférable encore de les voir venir s'informer et s'instruire eux-mêmes sur les lieux, ou déléguer des représentants en qui ils auraient confiance. C'est l'avis formel de toutes les chambres du dehors, et nous ne saurions mieux faire pour terminer cette rapide esquisse, que de transcrire ici l'opinion de la Chambre de Commerce de Smyrne, publiée dans le numéro du dix août dernier du *Journal des Chambres du Commerce et d'Industrie des Chambres Consultatives et des Chambres Syndicales* publié à Paris.

Cette feuille s'exprime ainsi :

“ En France, plus que partout ailleurs, un grand nombre de négociants et d'industriels éprouvent une sorte de répulsion instinctive et peu dissimulée pour les affaires avec le Levant. Cette impression est la résultante de deux faits d'ordre bien distinct : D'une part, étant données leurs habitudes sédentaires, ces négociants et industriels sont moins à même que leurs rivaux Anglais, Belges et Allemands d'étudier et d'apprécier par eux-mêmes, sur les marchés de consommation, l'avantage des relations qu'ils pourraient y établir ; d'autre part, les pertes que nos compatriotes ont eu quelquefois à subir les découragent au point de laisser le champ libre à la concurrence étrangère, alors qu'il est si facile de se prémunir contre les dangers et les déceptions qu'ils redoutent.

“ Nous ne prétendons pas que nos suggestions à cet égard impliquent une garantie absolue contre toutes les éventualités ; mais, inspirées par l'expérience et par la connaissance des hommes et des choses de ce pays, elles pourraient engager ceux de nos compatriotes

“ qui voudraient bien en tenir compte, à se créer à l'étranger des relations d'affaires aussi sérieuses et aussi agréables que celles qu'ils entretiennent chez eux ou près d'eux.

“ Si le producteur peut traiter directement avec ses clients établis en France, il lui est impossible d'appliquer cette méthode à ses transactions avec les pays d'outre-mer ; ici, l'intervention d'un agent s'impose d'autant plus impérieusement que les marchés étrangers sont le champ clos de la concurrence universelle, où, faute d'un *alter ego*, constamment sur la brèche, le producteur français serait vite débordé par les offres et les intrigues de rivaux avides d'enlever toutes les affaires.

“ L'agent est donc le premier et indispensable facteur du succès ; mais il faut qu'il possède l'activité, l'intelligence, l'influence et surtout la probité nécessaires pour mener à bonne fin les opérations qui lui sont confiées. Tout dépend du choix de cet agent, et c'est là-dessus que les maisons françaises, désireuses d'obtenir d'une manière durable et fructueuse des rapports commerciaux avec l'étranger, doivent porter leur attention.

“ Nous avons remarqué que la plupart des mécomptes qui se produisent sont dûs à l'insuffisance, à la légèreté, parfois même à la mauvaise foi de quelques représentants.

“ Il existe des représentants de commerce très recommandables, traitant les affaires avec intelligence et loyauté, et que la Chambre de Commerce Française est en mesure d'indiquer à tous ceux qui s'adresseront à elle. Mais, faut-il le dire ? ici, comme partout ailleurs, il se trouve dans le nombre quelques brebis ga-

“leuses, contre lesquelles nous croyons devoir mettre en
 “garde le public commercial; véritables chevaliers d’in-
 “dustrie, ils ne reculent devant aucune manœuvre pour
 “faire des dupes et faire tomber dans le piège les négo-
 “ciants qui ne sont pas prévenus.

“ Nous nous bornons, sans entrer dans des détails, à
 “signaler le fait à nos compatriotes, pour les mettre en
 “garde contre certaines offres de services, accompagnées
 “de promesses aussi alléchantes que trompeuses.

“ Mais nous devons encore répéter qu’il y a à Smyrne,
 “aussi bien parmi les intermédiaires que parmi les ache-
 “teurs, des maisons solides, honorables, méritant toute
 “confiance, et nous prenons la liberté de rappeler aux
 “négociants et industriels de la métropole que notre
 “Chambre de Commerce est entièrement à leur disposi-
 “tion pour fournir les renseignements désirables et leur
 “indiquer, au besoin, des personnes réunissant les qualités
 “voulues pour les représenter dignement. Elle y mettra
 “le zèle et le bon vouloir que comporte une aussi déli-
 “cate mission. Elle ne pourra pas, cependant, écarter
 “ou conjurer toutes les mauvaises chances inhérentes aux
 “opérations qui se traitent sur les grandes places de
 “commerce, car il y a toujours un aléa dans les affaires,
 “et il n’est guère possible que des transactions commer-
 “ciales se succèdent pendant un grand nombre d’années
 “sans qu’il se produise éventuellement un accident ou
 “un accroc; mais il faut que les intérêts des commet-
 “tants soient placés en des bonnes mains et toujours
 “défendus avec dévouement. C’est le point capital.”

“ Nous n’ajoutons rien à ces observations, qui tradui-
 sent très fidèlement notre pensée et signalent fort judi-
 cieusement les dangers que l’on rencontre sur notre

place, aussi bien que sur celle d'où partent ces sages avis.

“Nous ne quitterons pourtant nos lecteurs qu'après leur avoir rappelé que le Canada reste un pays du plus grand avenir, entamant à peine sa destinée, et offrant un champ vaste et sûr aux entreprises et aux spéculations de toute nature.

“Nous rassurons, en outre, ceux qui seraient mal renseignés sur son climat, sur la rigueur de ses hivers surtout, en leur affirmant que jamais on n'a entendu un seul français formuler la moindre plainte à ce sujet. Bien au contraire, tous ceux qui sont venus se fixer au Canada, quelle que fût leur condition, quel que fût leur âge, n'ont eu, à cet égard, qu'à s'en applaudir.

Le marchand qui n'a pas d'autre ambition politique que la prospérité de son pays regarde les choses froidement et appuie son raisonnement de chiffres qui ont parfois une éloquence brutale que tous les arguments du monde ne peuvent renverser. Le politicien qui vise à un but est rarement à bout d'arguments qui valent ce qu'ils valent, mais qui servent quelquefois à faire prendre des vessies pour des lanternes à ceux qui ne voient clair que par les yeux d'autrui. Quand les Etats-Unis ont passé le tarif McKinley on avait réussi à faire croire à certaines personnes que cet acte était une bénédiction pour le Canada, qu'on serait par le fait de cet acte forcé de chercher des débouchés ailleurs pour ce que les Etats-Unis ne prendraient plus de nous. Les livres bleus de la session parlementaire de 1894 nous fourniront des statistiques qui nous laisseront voir jusqu'à quel point cette espérance ou ce désir se sont réalisés. Sous un certain point, la Providence nous a favorisés en nous donnant une récolte considérable de foin qui

manquait totalement dans une grande partie de l'Europe. Nous avons pu trouver un débouché en Angleterre et en France particulièrement pour cet article que nous avons expédié jusqu'à présent aux Etats-Unis, mais nous ne devons pas nous faire illusion et croire qu'il en sera toujours ainsi. La sécheresse n'est pas de tous les ans en Angleterre ; heureusement pour nous que nous voyons poindre une amélioration dans le sort que nous avait fait le tarif McKinley, et qu'un remaniement du tarif américain va nous rouvrir partiellement les portes des Etats-Unis où nous pourrons expédier le surplus de nos récoltes comme nous le faisons autrefois. Il ne faut pas perdre de vue que nos voisins sont nos meilleurs clients.

Nous avons parlé de l'éloquence des chiffres. Illustrons par ce moyen ce que nous a coûté le tarif McKinley et si nous avons pu compenser nos pertes par nos exportations sur les marchés européens ; car, comme on a vu jusqu'à présent et qu'on le verra par la suite, c'est l'Europe seule qui absorbe en grande partie le surplus de nos productions, et quand je dis l'Europe je devrais plutôt dire la Grande Bretagne, car les marchés allemands, français et belge ne prennent que comparative-ment peu comparé à la Grande Bretagne

Etat comparatif d'Exportation du Canada aux États-Unis pour les années 1890 et 1892.

	1890	1892	DIMINUTION
Chevaux	\$1,887,895	\$1,094,461	\$793,434
Bêtes à Cornes	104,623	21,327	83,296
Volailles	105,612	44,537	61,075
Œufs	1,793,104	494,409	1,298,695
Laine	235,436	200,125	35,311
Lin	175,563	112,360	63,203
Pommes	149,479	27,661	121,818
Orge	4,582,561	1,354,485	3,228,076
Pois fendus	74,215	20,460	53,755
Foin	922,797	598,567	324,230
Malt	149,310	20	149,290
Pommes de terre	308,915	41,866	267,029
Légumes	80,976	68,948	12,028
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	\$10,570,486	\$4,079,246	\$6,491,240

Le Bulletin commercial publié par le ministre des finances contient de précieuses informations sur le commerce de la Grande Bretagne.

Outre le rapport de Sir Charles Tupper qui couvre 43 pages de renseignements les plus intéressants sur le commerce entre la Grande Bretagne et le Canada, vous y verrez aussi le rapports des agents commerciaux de Liverpool, Dublin, Belfast, Glasgow, Bristol, des Antilles Anglaises, de la Guyane Anglaise, de la Jamaïque, d'Antigua, de St. Kitts, de Trinidad et de Tabago.

D'après les chiffres qui nous font voir jusqu'à quel point notre commerce a souffert du tarif de McKinley, il n'est guère besoin d'argument pour nous montrer que nous ne devons pas nous endormir dans notre position

actuelle, mais que nous devons nous occuper activement à trouver des marchés pour remplacer ceux que des circonstances incontrôlables nous feraient perdre. Le gouvernement fédéral qui, le premier, a vu jusqu'à quel point le Canada était affecté par le tarif McKinley, a cherché de nouveaux marchés, et ses yeux se sont tournés du côté de l'Australie, de la Chine et du Japon. Il a dépêché un de ses ministres pour visiter l'Australie, et voir par lui-même ce que le Canada pourrait faire avec cette autre colonie de l'Angleterre qui l'approvisionne de viandes, de laines et de produits de la ferme, mais qui n'est pas un pays manufacturier et qui, par conséquent, est obligé d'importer une foule d'articles dont il a besoin.

Si le cadre de ce rapport me le permettait, je voudrais vous faire un court historique de ce pays qui s'est fait connaître à nous sous de bien pénibles circonstances, lorsque nos patriotes canadiens y ont été exilés en 1837 pour leurs opinions politiques.

Les Portugais réclament l'honneur d'avoir découvert l'Australie, mais rien ne prouve cette prétention, et la première preuve authentique qui existe de sa découverte remonte à l'année 1606 quand un bâtiment Hollandais nommé le "Dayfhen" en explora les côtes. Plus tard le célèbre capitaine Cook dont le récit des voyages a charmé notre enfance a exploré le pays et c'est dans une de ces expéditions qu'il perdit la vie. Il nomma la partie Est du continent : la Nouvelle Galles du Sud. Les rapports qu'on en fit attirèrent l'attention des hommes d'état de l'Angleterre sur cet immense pays qui était habité par une race de sauvages noirs, et en 1787 ils résolurent d'en faire une colonie pénale.

Inutile de dire ce que souffrirent les premiers habitants au milieu de ces hordes sauvage.

Ce n'est que de 1830 que date le commencement du véritable progrès de l'Australie qui comprend aujourd'hui la Nouvelle Galles du Sud, Queensland, l'Australie méridionale, la Tasmanie, Victoria et l'Australie occidentale.

En 1830 la population était de	70,581 âmes
1840	190,062
1850	404,089
1860	1,141,336
1870	1,650,172
1880	2,255,667
1890	3,159,841
1891	3,213,850

dont 1,594,493 sont protestants, 543,803 catholiques, 9,395 juifs, 43,026 payens, 61,900 appartenant à des religions non spécifiée. Cette énumération des religions est de l'année 1881.

Les dates des premiers établissements coloniaux sont comme suit :

Nouvelle Galles du Sud établie en	1788
Queensland s'est séparée de la N. G. du S. en	1859
L'Australie méridionale	1836
La Tasmanie	1803
Victoria	1834
L'Australie occidentale	1829

Les revenus qui en 1830 étaient de £104,729 atteignaient en 1890 £25,008,273.

Les villes les plus populeuses sont :

Sydney—Nouvelle Galles du Sud	386,596 âmes
Melbourne—Victoria	491,378
Adelaïde—Australie méridionale	133,220
Brisbane—Queensland	91,955
Ballarat—Victoria	46,033
Sandhurst—Victoria	37,238
Hobart—Tasmanie	33,450
Launceston—Tasmanie	20,358
Perth—Australie occidentale	8,447

En 1891, il y avait 27,115,895 acres de terre en culture de blé; 1,509,669 chevaux; 9,903,599 bêtes à cornes et 97,878,619 moutons. Le mouvement du commerce pour les colonies réunies était :

Importations £61,670,351

Exportations 54,852,854

dont 46 pour cent était de commerce intercolonial, 41 pour cent avec la Grande Bretagne, et 13 pour cent avec les autres pays.

Les principaux articles d'importation sont, les tissus de laine, coton et soie, chapeaux, merceries, chaussures au montant de £9,466,231, les poissons, le sucre et la melasse, les spiritueux, les cuirs, les ferronneries, les meubles, la vaisselle, &c., &c.

Les exportations consistent en laine d'abord, au montant de £20.242,919, animaux £4,816,461, en métaux, or, argent, £5.580,919, beurre, fromage, viande fraîche et salée, blé, suifs, cuirs et peaux &c.

Voilà le pays qui vous offre d'établir des relations commerciales.

Vous parlerai-je maintenant de la Chine et du Japon avec qui les relations commerciales sont susceptibles d'une augmentation considérable grâce à la ligne de

steamers qui nous relie à eux par le chemin de fer du Pacifique. Les importations du Japon qui étaient de \$1,193,705 en 1889 ont monté à \$1,945,805 en 1892 et les exportations de \$11,238 à \$26,927. Les Japonais sont intelligents, habiles et très progressifs et ceux qui ont visité l'exposition de Chicago ont pu admirer leurs magnifiques produits.

Vous parlerai-je maintenant du commerce de l'Amérique centrale et méridionale et des raisons qui nous ont empêché jusqu'à présent de pouvoir y faire des affaires.

A l'exception du bois que nous expédions à la rivière Platte et de la morue sèche qu'on expédie au Brésil, nos affaires sont à peu près nulles dans l'Amérique méridionale. En puisant dans un bulletin commercial publié par le gouvernement américain et intitulé, "How the latin american market may be reached by the manufacturers of the United States," je crois que je puis vous intéresser quelques instants.

La question que les américains se sont faite est: "Comment atteindre le commerce du Mexique, de l'Amérique centrale et méridionale et celui des Indes Occidentales" ?

Une des principales pierres d'achoppement, paraît-il, est le mode d'empaquetage de marchandises américaines. C'est là la grande question, parce que d'abord, dans plusieurs pays on prélève des droits sur le poids gros de la marchandise et, en second lieu, comme les communications sont difficiles, il faut les emballer pour les transporter soit à dos de mule, soit à dos d'homme, et l'important est de savoir préalablement comment les marchandises doivent être transportées et comment se conformer aux exigences de la localité.

Une autre précaution à prendre est de se prémunir contre les influences climatériques de la chaleur des tropiques et de l'humidité. Les colis destinés à être portés à dos d'homme ne doivent pas dépasser 125 livres en poids, et ceux à dos de mule de 225 à 250 livres. De plus on exige que l'apparence des colis soit attrayante, propre, avec de jolies étiquettes et boîtes neuves, si on doit se servir de boîtes.

La population dans l'Amérique centrale et méridionale étant agricole, les manufacturiers européens accordent de plus longs termes de crédit que les manufacturiers américains, car il faut que les vendeurs attendent que les agriculteurs aient vendu leurs produits pour payer le marchand.

Le système de crédit est universel dans l'Amérique centrale. Au Mexique, il est hors de question de vendre des marchandises au comptant. Dans le Honduras, deux tiers des marchandises se vendent à crédit, et on peut en dire autant du Vénézuéla, de la Colombie, de la République Argentine et du Pérou. Au Brésil, à Haïti, à Porto Rico, c'est environ les sept huitièmes à crédit, un peu moins dans l'Uruguay et Costa-Rica. Aussi les marchands européens accordent-ils de six à douze mois de crédit.

Les faillites sont des plus rares. L'important pour accaparer le commerce est d'avoir un agent intelligent qui parle la langue du pays, et il faut qu'il se plie aux conditions sociales de ceux avec qui il veut faire affaire ; et c'est en cela que les agents allemands l'emportent sur tous les autres, il faut dire aussi qu'ils ont reçu une éducation en conséquence. Inutile d'envoyer des catalogues. Il faut qu'ils soient présentés par des

agents, et surtout qu'ils ne soient pas imprimés en anglais.

Dans ces circonstances je me permettrai de dire que notre éducation est à faire, et que le temps pour nous n'est pas arrivé de pousser les marchandises canadiennes ni dans l'Amérique centrale, ni dans l'Amérique méridionale.

Quelques chiffres nous feront voir comment se partage le commerce de ces pays.

République Argentine. Surface 1,125,086 milles. Population 4,086,492 donnant une moyenne de $3\frac{1}{10}$ habitants par mille carré ; capital Buenos Ayres, Population 561,160. Sur ce nombre on compte 150,000 étrangers. La religion catholique y domine.

Cinq pays se divisent principalement le commerce de la République Argentine comme suit :

1890	IMPORTATION	EXPORTATION
Grande Bretagne	\$57,816,510	\$19,299,095
France	19,875,877	26,683,318
Allemagne	12,301,472	11,566,441
Belgique	10,986,710	12,003,086
Etats-Unis	9,301,541	6,066,958

Les principaux articles d'importation sont les tissus, les denrées, le fer et les articles manufacturés en fer et en bois, matériel de chemins de fer et de télégraphe, des produits chimiques, etc., etc, au montant de \$142,240,812, Les exportations au montant de \$100,818,993 pour l'année se répartissent sur les animaux au montant de \$61,306,597; produits agricoles \$25,591,401 et la balance sur la production des forêts, les produits manufacturés les minéraux, etc. Le Canada y exporte du bois. Total du mouvement des affaires \$287,384,941.

Dans la Bolivie, dont le siège du gouvernement varie, où l'instruction primaire est obligatoire et la religion catholique dominante, nous trouvons une maison de Hamilton, Ontario, qui fait d'excellentes affaires dans les machines agricoles. Le commerce est divisé entre des maisons anglaises et allemandes qui y entretiennent de grands dépôts de marchandises qui sont distribuées dans l'intérieur du pays dont le développement est retardé par la difficulté des communications.

La population du Brésil d'après le recensement de 1888 est de 14,002,335. Rio de Janeiro est la plus grande ville et compte une population de 500,000. D'après le recensement de 1872, on comptait 3,787,289 blancs ; 3,801,787 métis ; 1,954. 452 nègres et 386,955 indiens. La population blanche se rencontre particulièrement dans les ports de mer,

Le Brésil est un pays agricole mais il y a peu du sol en culture. On s'adonne principalement à la culture du café et du sucre. Les exportations consistent principalement en café, sucre, caoutchouc et peaux qui sont expédiés aux Etats-Unis, à la Grande Bretagne, à la France et à l'Allemagne.

Il existe une compétition effrénée entre l'Angleterre, l'Allemagne, la France, la Belgique et quelques autres pays d'Europe, et le commerce est tellement monopolisé que les Américains ne peuvent s'y implanter, et comme les Brésiliens sont très conservateurs dans leurs habitudes commerciales, ils changent rarement de fournisseurs. Les Américains réussissent pourtant à y introduire leurs farines et leurs conserves qui viennent assez souvent par voie d'Europe avec de nouvelles étiquettes.

Les rapports de tous les consuls s'accordent sur le

fait des termes beaucoup plus avantageux accordés par les européens que par les américains, et que tant que ces derniers ne seront pas prêts à faire les mêmes concessions que les européens et qu'ils n'adopteront pas le même mode de faire des affaires que les européens ont adopté, il leur sera extrêmement difficile de déplacer les premiers arrivés. Dans ces circonstances le Canada chercherait inutilement, pour le présent du moins, à avoir sa part du commerce du Sud Amérique, excepté peut-être pour ses conserves de poisson, son bois et sa morue sèche.

Je vais maintenant terminer cette revue du commerce de l'Amérique méridionale par quelques mots sur le personnel des établissements.

Il existe au Vénézuéla, au Pérou, au Brésil et dans tous les grands états du Sud Amérique un système mercantile qui a grandement contribué au succès des Européens et dont on recommande l'adoption aux Etats-Unis.

Chaque grande maison de Maracaïbo a son double personnel en Allemagne, et les chefs de bureau en Allemagne ont tous servi leur temps en Amérique. Il arrive constamment des jeunes commis qui sont engagés par contrat et qui doivent servir un nombre d'années en commençant au bas de l'échelle. Ils reçoivent une éducation parfaite et possèdent la langue espagnole à perfection. Ils sont soumis à une discipline des plus rigides. De temps à autre on les change de poste et on les envoie dans des maisons de l'intérieur où ils apprennent tous les rouages et les ramifications du commerce du pays. Ils montent graduellement en grade, deviennent commis de confiance, et plus tard associés, et, en peu d'années,

ils acquièrent des fortunes considérables après avoir servi quelque temps avec de très minces émoluments. A mesure que l'un monte, il est remplacé par un nouvel arrivé, de sorte qu'en Allemagne comme en Amérique on a toujours sous la main des hommes parfaitement au fait des exigences du pays, avec des connaissances parfaites du commerce.

Ce système d'éducation a grandement contribué à l'accumulation des richesses que possèdent les maisons allemandes qui monopolisent le commerce d'importation et d'exportation. Il est extrêmement difficile aux étrangers de pouvoir obtenir une position pour ne pas laisser entrer l'ennemi dans le camp, mais il y a pourtant quelques maisons Vénézuliennes qui feraient de tels arrangements, qui en fin de compte, seraient avantageux et au patron et à l'employé.

Puisque nous en sommes sur l'éducation commerciale, je crois que c'est ici le temps de parler des écoles de commerce qui sont sous la direction des Chambres de Commerce de Paris.

Depuis déjà assez longtemps cette chambre a sur son programme la question de la réforme de l'éducation commerciale qui ne paraît pas donner satisfaction telle qu'on la donne actuellement dans nos écoles.

Cette question présente tant de difficultés, dans un pays comme le nôtre, que nous devons l'aborder qu'avec une précaution extrême, car ce n'est pas un changement pur et simple qui devra résulter de la discussion, mais la révolution d'un système que tout le monde n'est pas prêt à condamner, mais que tout le monde est prêt à améliorer, du moment qu'il sera convaincu de l'excellence du moyen qu'on adoptera pour faire cette révolution. Voyons donc

ce qu'a fait et ce que fait encore la Chambre de Commerce de Paris dans une situation qui peut avoir quelque ressemblance avec la nôtre.

Lors de mon séjour à Chicago, grâce à l'obligeance du surintendant du département de la librairie française qui m'a remis un volume intitulé "Notice sur l'enseignement commercial organisé par la Chambre de Commerce de Paris," je puis vous donner quelques informations qui nous aideront beaucoup dans la discussion de cette importante question.

La notice préliminaire nous informe que l'organisation de l'enseignement commercial par la Chambre de Paris n'a pas eu pour but de réaliser une opération lucrative, mais de fonder une œuvre d'intérêt général.

Ce n'est qu'en 1863 qu'on a fondé un établissement commercial primaire et secondaire, puis sont venus les cours commerciaux gratuits, les cours spéciaux pour les femmes, l'école supérieure de commerce et enfin l'école des hautes études commerciales.

Je n'entrerai pas dans tous les détails que donne un livre de 200 pages : je ne ferai qu'effleurer quelques sujets.

L'école supérieure du commerce remonte à l'année 1820, et ce n'est qu'en 1881 qu'on a établi l'école des hautes études commerciales. La loi du 15 Juillet 1889 exempte de deux ans de service militaire actif les élèves pourvus du diplôme supérieur de sortie des écoles supérieures de commerce reconnues par l'état.

La loi du 22 Juillet 1890 accorde les mêmes privilèges à l'école des hautes études commerciales. Les élèves diplômés des écoles supérieures munis du diplôme de bacheliers sont admis à concourir pour les carrières di-

plomatiques et consulaires, à l'emploi de rédacteurs au ministère du commerce et de l'industrie, de l'administration centrale des colonies et de l'administration des douanes. Ces élèves sont très recherchés par les maisons de commerce, la banque et les compagnies d'assurance. Les écoles commerciales et les écoles supérieures ouvrent une carrière honorable et lucrative aux jeunes gens laborieux qui se destinent aux affaires et en font des chefs de maisons instruits et des exportateurs possédant toutes les connaissances utiles pour le développement du commerce international.

L'enseignement de l'école commerciale comprend la langue et la littérature française, les langues allemande, anglaise, espagnole et italienne; l'étude de l'histoire, de la géographie dans leurs rapports immédiats avec la profession commerciale; l'arithmétique, la comptabilité, la calligraphie; et cet ensemble est complété par des notions générales de géométrie pratique et de dessin, des cours de droit commercial et d'économie politique et les éléments des sciences physiques. Les deux dernières années on enseigne la sténographie. La Chambre de Commerce pour faire participer à son enseignement les enfants intelligents et laborieux, dont les familles sont peu aisées, a créé des bourses qui sont mises au concours sous certaines conditions.

Les élèves des cours commerciaux gratuits sont particulièrement employés dans la Banque de France, le Crédit Lyonnais, le Crédit Financier, le Crédit Industriel et Commercial et la Société Générale, avec des appointements variant de mille à deux mille quatre cent francs. La journée de travail est de huit heures.

Je passe sous silence la partie la plus intéressante du

bulletin dans lequel je puise mes informations et qui a rapport aux cours gratuits du soir pour les femmes et les jeunes filles. Ces cours commerciaux méritent une mention spéciale de laquelle on ne devrait pas retrancher un mot. Ces cours nous font voir avec quelle sollicitude on s'occupe à Paris des femmes et des filles qui doivent dépendre d'elles-mêmes pour gagner leur vie.

L'École supérieure de commerce de Paris est le premier établissement en France créé exclusivement pour les études commerciales supérieures. Elle est destinée à former des négociants, des banquiers, des directeurs et employés supérieurs d'établissements industriels et commerciaux. Son enseignement convient également aux jeunes gens qui se destinent à la carrière diplomatique et consulaire. On y reçoit des élèves de toutes les parties du monde. Les américains y envoient leurs enfants et on y rencontre souvent des jeunes Japonais.

Ci-suit le tableau des études de l'école des hautes études commerciales.

Commerce et comptabilité ; première et seconde, langues étrangères ; mathématiques ; études des marchandises ; essais et analyses ; géographie économique ; histoire du commerce ; éléments du droit public et du droit civil français ; législations commerciales étrangères ; économie politique ; législation ouvrière, législation budgétaire et douanière, études des transports ; outillage commercial et calligraphie. Je m'arrête ici sur la question de l'éducation commerciale en France. Je voudrais maintenant vous dire ce qu'on fait en Russie, mais je crois vous en avoir dit suffisamment pour vous laisser voir le chemin que nous avons à faire dans la voie des améliorations de notre système scolaire pour l'amener à

la hauteur des institutions d'éducation commerciale en Europe.

Le rapport du secrétaire vous dira les questions qui ont été discutées pendant l'année écoulée. Je me permettrai de dire encore quelques mots sur quelques questions dont nous nous sommes occupées.

Une des principales questions dont la chambre a eu à s'occuper après l'installation du conseil actuel a été la représentation de cette chambre dans la Commission du Havre. J'ai déjà eu l'occasion, en faisant l'historique des travaux du Saint Laurent, de vous dire comment vous avez aujourd'hui un représentant dans la Commission du Havre et de rendre hommage aux personnes influentes qui ont fait amender la loi pour nous donner cette représentation, et je suis heureux de renouveler ici l'expression des sentiments de cette chambre à l'Honorable J. A. Ouimet, ministre des travaux publics et à l'Honorable Sénateur Alphonse Desjardins, maire de la ville de Montréal, pour les précieux services qu'ils nous ont rendus.

Je vous ai parlé longuement de ce qu'on faisait ailleurs pour l'éducation commerciale. Cette question est encore sur nos ordres du jour ; la discussion en ayant été remise d'époque en époque depuis déjà longtemps. j'espère que le prochain conseil va s'en occuper plus activement que le conseil qui sort de charge a pu le faire. Nous avons maintenant par devers nous des documents qui pourront nous aider immensément à arriver à quelques chose de pratique que cette chambre pourra soumettre au Conseil de l'instruction publique.

La question qui a primé toutes les autres pendant l'année qui s'est écoulée a été la question des taxes

provinciales dont les membres de cette chambre souffraient d'une manière spéciale. Le conseil a eu plusieurs entrevues avec le gouvernement représenté par plusieurs de ses ministres sans pouvoir arriver à une solution acceptable de part et d'autre de cette difficile et désagréable question.

Un des plus grands griefs dont cette chambre avait à se plaindre était l'inégalité de la répartition des taxes. Après quelques entrevues avec un comité représentant le Board of Trade, et une délégation des citoyens, les trois comités représentant les marchands, les industriels et le public engagé dans le commerce de détail, se sont fusionnés pour en arriver à une entente sur des suggestions qu'ils croyaient acceptables pour toutes les parties intéressées. Ces suggestions sous forme de résolutions passées à l'unanimité par les trois corps ont été soumises au gouvernement qui ne s'est pas engagé lors de la dernière entrevue que nous avons eue avec lui à les accepter, ni à les rejeter.

A propos des résolutions soumises au gouvernement, votre conseil a cru devoir demander aux chambres sœurs de la Province de Québec une expression d'opinion sur ces résolutions. Cette chambre attend encore les réponses.

Vous serez peut-être curieux de savoir dans quelle proportion Montréal contribue dans les taxes provinciales

Proportion de revenu fourni par la ville de Montréal au trésor provincial.

	TOTAL	Prop. de Montréal
Licenses	\$666,674	\$445,917
Corporations Com'les.	138,691	116,014
Transferts de Propriétés	292,001	165,984
Estampilles légales	174,940	129,670
Timbres d'enregist.	18,044	2,155
Taxes sur manufactures et commerce	145,608	Approximi- 100,00
Taxes sur successions	40,313	mativement
	<hr/>	<hr/>
	\$1,476,271	\$959,690

Montréal contribue donc au-delà de 60 pour cent du montant total des taxes provinciales. A la séance du parlement provincial du 6 Décembre sur une proposition de Monsieur Morris, un des représentants de la ville de Montréal, d'imposer une taxe d'un dixième de centin sur la valeur de la propriété immobilière de la province, il n'y eut que sept membres qui votèrent en faveur de la proposition et soixante et un contre, de sorte qu'il faut conclure que Montréal devra servir de vache à lait au gouvernement pour quelques années encore.

Le bail du local que vous avez occupé trois ans expire cette année et vous devrez vous occuper de trouver un local convenable immédiatement.

La Chambre de Commerce du District de Montréal est maintenant une institution suffisamment importante pour avoir un local qui réponde non seulement au besoin de nos assemblées hebdomadaire et mensuelles, mais aussi journalières. Les portes devraient toujours en être ouvertes avec un gardien permanent qui aurait charge des journaux, documents, bibliothèque, meubles, etc. Ceci demande une dépense à laquelle nous n'avons pas

été habitués jusqu'ici et qui demande une révision de notre département de finance. Je vous recommande donc fortement de nommer un comité qui serait chargé d'étudier notre position financière et de voir jusqu'à quel point peut se réaliser la suggestion que je fais. Il n'est pas besoin d'arguments pour nous prouver que nous ne retirerons pas tous les avantages qu'on pourrait retirer de notre chambre et cela provient en grande partie de ce que nous n'avons pas de lieu de rendez-vous avec suffisamment d'attraction pour nous rencontrer. C'est à vous, messieurs, à dire si nous allons rester dans le *statu quo* ou si nous allons nous appliquer à nous-même la doctrine que nous prêchons aux autres, la doctrine du progrès. Si vous étudiez l'histoire du commerce, vous verrez que des villes jouissaient autrefois des avantages d'un grand commerce les ont perdus pour avoir négligé de marcher de l'avant car de nos jours si nous sommes stationnaires, nous reculons. Si nous avons donné le coup d'épaule à plus d'une entreprise, soyons conséquents avec nous-mêmes en marchant de l'avant.

Un autre avantage que nous pourrions retirer du changement que je suggère est celui d'être mieux renseignés que nous l'avons été jusqu'à présent sur le mouvement de la navigation et du commerce. Nos industriels pourraient contribuer à donner beaucoup d'intérêt à notre salle ou à nos salles, car il en faudra plus qu'une, en exposant les inventions nouvelles de leurs industries. Nous pourrions faire de notre local le rendez-vous du commerce canadien français comme le Board of Trade fait du sien le rendez-vous du commerce anglais. De bonnes résolutions ne suffisent-ils pas pour mener l'idée que j'exprime à bonne

fin, ce sont des actions et vous avez bien fermement décidé de faire quelque chose.

Un projet de la plus haute importance qu'il y a sur le programme de cette chambre est une fédération de toutes les chambre de commerce de la Province de Québec dont la Chambre de Commerce du District de Montréal devrait prendre l'initiative. Nous avons un intérêt commun dans le succès de notre commerce et de nos industries, malheureusement nous sommes un peu apathiques quand il s'agit d'intérêt général. Les Chambres de Commerce de la campagne, j'ai lieu de le croire sont des mieux disposées à seconder les efforts de quelques particuliers progressifs qui s'adressent à elles pour avoir le bénéfice de leur influence. Malheureusement ces chambres ignorent ce qu'elles peuvent faire et supposent qu'en étant laissées à leur propre initiative elles ne peuvent rien. Cela est une bien grande erreur, mais admettons pour un instant que cela soit le cas, est-ce qu'avec l'aide des Chambres de Commerce des grandes villes elles ne pourraient rien ?

J'espère que le comité qui est chargé de cette question va s'en occuper activement et que dans le courant de l'été prochain nous verrons la première assemblée des chambres de commerce fédérées.

Il ne me reste plus maintenant qu'à m'acquitter de mon devoir envers vous et vous soumettre mon rapport de commissaire du Havre;

Elu commissaire le premier lundi d'août, ce n'est qu'à la troisième réunion de la commission au mois de septembre que j'ai pris mon siège, ayant été absent à Chicago dans l'intervalle.

A la première assemblée à laquelle j'assistai, j'ai pu

constater que les travaux dans le havre ne marchaient pas à la satisfaction de la commission. Sur informations prises des causes du retard des travaux, on m'informa que le contracteur des machines, après en avoir trainé la livraison au-delà d'un an, n'avait livré que des machines imparfaites, incapables de faire l'ouvrage qu'on exigeait d'elles ; et, en effet à peine deux semaines s'étaient-elles écoulées après avoir pris mon siège que la principale machine se brisait et mettait fin aux opérations de l'année. Il était trop tard dans la saison pour la faire raccomoder et se remettre de nouveau à l'ouvrage.

Dernier arrivé, je dus m'informer auprès de l'ingénieur de la Commission de ce qui avait été fait depuis le commencement des travaux. J'ai le plaisir maintenant de vous communiquer les informations suivantes :

Le coût des machines était estimé à		
la somme de		\$180,000
Le coût au 6 Décembre avait atteint		
la somme de	\$142,672	
Réparations et items divers qu'on aura		
à se procurer, disons	55,000	1,966,720
		<hr/>
Excédant le calcul originaire de		\$ 17,672
ou environ 10 pour cent.		<hr/>
Le coût de la jetée ou Grand Pier		
était estimé à la somme de		\$410,000
Il avait été dépensé jusqu'à la fin de		
l'année 1892	\$ 88,476	
Et jusqu'à la fin de l'année 1893 ap-		
proximativement	53,000	
		<hr/>
		\$141,000

Environ 30 pour cent des travaux sont terminés.

Sur la question ; dans quelle proportion l'argent dé-

pensé compare-t-il avec les travaux exécutés? Nous avons la réponse suivante :

“Le montant dépensé est d'environ $34\frac{1}{2}$ pour cent de l'estimé total et la proportion d'ouvrage exécuté est d'un tiers ou $33\frac{1}{3}$ pour cent. Il ne faut pas perdre de vue que les estimés supposent que l'ouvrage sera fait avec des machines convenant aux exigences des travaux, quand jusqu'à présent les machines ont fait défaut et on a dû travailler avec des machines qui n'étaient pas de nature à faire les travaux économiquement. Quand les machines auront été réparées, et s'il ne survient pas d'accident, on estime que vers la clôture de la navigation de 1894 on aura complété 60 pour cent de tout l'ouvrage à faire.

Plus tard je vous soumettrai les rapports des différents officiers de la Commission avec le mouvement de la navigation dans le Port de Montréal.

CONCLUSION.

Je ne puis terminer ce rapport sans parler d'un triomphe signalé de la Chambre de Commerce et dont l'honneur se divise entre mon honorable prédécesseur, Monsieur Damase Parizeau, dont on connaît le zèle patriotique et notre secrétaire, pour leur concours à l'assemblée préparatoire tenue à Nicolet le 26 Octobre 1889; je veux parler de l'obtention de la charte du chemin de fer de la Rive Sud qui devra se relier au chemin de fer Intercolonial à Lévis. On a tout lieu de croire que le chemin de fer de la Rive Sud aura, avant longtemps, toute l'importance du chemin de fer de la Rive Nord. La construction de ce chemin de fer va nécessiter la construction d'un pont qui devra relier la Rive Sud à la ville de Montréal et venir en aide au pont Victoria. Il nous sera probablement donné alors de voir une autre ville se bâtir vis-à-vis la ville de Montréal, et qui deviendra le grand entrepot du commerce du sud du Saint Laurent.

J'ai dit que le succès de M. Parizeau est le résultat de l'assemblée du 26 Octobre 1889 tenue à Nicolet et dont notre ex-président et le secrétaire de notre chambre ont été les chevilles ouvrières.

La chambre s'était occupée de la question du chemin de fer de la Rive Sud à plusieurs reprises sans grand

succès, quand il fut décidé de faire un suprême effort en convoquant une assemblée des comtés de la Rive sud entre Saint Lambert et Levis, à Nicolet, pour adopter des résolutions qui seraient soumises au gouvernement. Cette assemblée dont vous trouverez un rapport complet dans le rapport annuel de 1889 de cette chambre était composée de tout ce qu'il y avait de plus marquant dans les comtés intéressés et des hauts dignitaires de l'Eglise qui n'ayant pu s'y rendre avaient adressé des lettres d'encouragement et d'approbation qui faisaient voir que sur cette question l'Eglise et l'Etat ne faisaient qu'un. A cette assemblée M. Parizeau prouva chiffres en mains de quelle importance le chemin serait pour les comtés par lesquels il passerait, et depuis cette époque il n'a cessé de s'occuper de cette question. Un mémoire adopté à cette assemblée fut adressé à Son Excellence le Très Honorable Lord Stanley, gouverneur général du Canada dans le temps, et dans lequel les avantages du chemin lui étaient présentés.

Les changements dans le gouvernement, qui eurent lieu, furent la cause du peu de progrès qui se fit dans le règlement de la question, mais cette année voit le couronnement de l'œuvre qui a été commencée il y a déjà quelques années, par l'obtention d'une charte qui met à néant toutes les difficultés qui surgissaient à chaque instant, du moment qu'il s'agissait de faire faire un pas à l'entreprise. C'est un titre d'honneur pour cette chambre de voir qu'elle a été la première à pousser sérieusement cette entreprise dans la voie du progrès et ce n'en est pas un moindre de voir que l'œuvre a été menée à bonne fin par un de ses membres les plus marquants qui en fut le président pendant deux années.

Il ne me reste plus maintenant, messieurs, qu'à vous remercier pour l'aide inestimable que vous m'avez donné depuis que vous m'avez fait l'honneur de m'élire votre président, et je ne s'aurais vous remercier convenablement pour toutes les marques d'estime que vous m'avez données et le précieux concours de votre expérience que vous ne m'avez jamais ménagé. Mon passage à la présidence de cette chambre est un lien qui m'attachera à vous pour le reste de ma vie, et je me rappellerai toujours avec bonheur les heures agréables que j'ai passées au milieu de vous. Grâce à votre aide, j'ai pu tenir haut le drapeau du progrès commercial que mon prédécesseur m'a transmis, et c'est avec un légitime orgueil que je puis dire que si nous ne comptons pas pour grand chose dans le monde commercial en 1840, il n'en est plus de même aujourd'hui que nous occupons comme nationalité canadienne-française une large part dans l'industrie et le commerce. Que ne puis-je en dire autant de la navigation ! Mais ne perdons pas courage et laissez moi vous dire ce qui pointe à l'horizon. Dans le commerce fluvial tous nos pilotes sont canadiens et je dois leur rendre cette justice qu'il n'est pas une classe d'hommes plus intelligente, plus respectable et plus estimée que les pilotes du St.-Laurent. Si c'est le capital anglais qui exploite la navigation, c'est l'intelligence canadienne qui a la responsabilité de piloter des valeurs qui se comptent par millions dans notre havre qui est devenu trop petit pour le commerce qui augmente d'année en année. Il nous faut faire maintenant un autre pas en préparant les voies à notre jeunesse canadienne pour lui permettre de former les maîtres et capitaines de nos grands navires transatlantiques. Jusqu'à présent nous nous sommes

bornés au cabotage; le temps est maintenant arrivé de pousser plus loin nos aspirations. Nos voiliers qui font le commerce avec les Antilles sont commandés par des Canadiens. Les steamers commencent à remplacer les voiliers. Soyons prêts pour la circonstance et que le commandement de ces steamers soit le premier pas vers le commandement des grands steamers transatlantiques ou de long cours. Nous avons sous les yeux des exemples de ce que peuvent faire nos jeunes canadiens qui se livrent à l'art de la navigation. Que cette chambre seconde le mouvement qui s'accroît, et elle contribuera à ouvrir à nos nationaux une carrière qui leur a été fermée jusqu'ici pour ne pas avoir poussé leurs aspirations assez haut; et après avoir occupé une place honorable dans l'industrie et le commerce ils en occuperont une également honorable dans la navigation; et si le père de Smet a pu dire—"Où ne rencontrons-nous pas un Canadien?" en parlant des découvertes du continent Nord Américain, puissions-nous ajouter, "Où ne rencontrons-nous pas un canadien dans un port de mer?"

L. E. MORIN, *Pres.*

Rapport du Secrétaire.

Au Président et aux Membres de la Chambre de Commerce.

J'ai l'honneur de vous remettre en forme condensée le rapport des travaux de l'année 1893.

En parcourant ces données, les membres de cette chambre constateront que, comme par les années passés, un grand nombre de questions ont été abordées ; quelques unes ont été résolues dans un sens favorable au commerce, les autres sont à l'étude et occuperont le conseil qui sera élu pour l'année 1894.

La situation financière de la chambre n'apparaissant pas en rapport avec l'importance qu'elle a prise auprès des grands corps administratifs, la contribution annuelle a été augmentée à \$5.00, et un comité a été nommé pour rechercher un local situé dans un endroit d'accès facile à tous les hommes d'affaires.

Le présent rapport comprend, 1. La liste des membres. 2. Le résumé des travaux de l'année. 3. Les règlements. 4. Quelques statistiques.

LISTE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

Au 31 Decembre 1893.

Aumond, Alphonse	Beaugrand, H.
Arcand, Zéph.	Beaubien, Louis
Asselin, Jos	Briggs, C. A.
Armstrong, C. N.	Bourassa, J. B.
Authier, M. E.	Bastien, Benoit
Angers, Réal	Barthe, Vicomte de La
Archambault, Frs.	Beausoleil, C.
Archambault, Jos.	Beaulieu, D. A.
Aumond, R.	Bourgoin, Geo.
Archambault, J. B. O.	Boivin, Guillaume
Ayotte, Téléph.	Bonin, I.
Aquin, Touss. J.	Bousquet, J. S.
	Beauchamp, A. A.
Bourdeau, Théoph.	Barsalou, Joseph
Black, John	Bélangier, E.
Béique, F. L.	Boisseau, L. Horace
Benoit, Z.	Boisseau, Louis
Brissette, Damase	Brunet, Joseph
Beauchamp, J. C.	Brunet, J. W. R.
Bourdon, J. R.	Bédard, N. F.
Bénard, Touss.	Bricault, Théophile
Barbeau, Thos.	Beauchamp, L. E.
Benoit, Elz.	Barsalou, M.
Blanchet, Wm.	Brissette, F. X.
Boivin, L. I.	Bastien, F. de S.
(d)	

Brosseau, D. C.
 Brosseau, Ad.
 Beauchemin, L. O.
 Barré, J. L.
 Beaudoin, J. P.
 Bourdeau, J. R.
 Bourdeau, Jos.
 Beaudry, N., Jr.
 Bétournay, J. O.
 Bayard, F.
 Brault, H. A. A.
 Beaudry, N. J.
 Boucher, J. Oct.
 Bourdon, Alph.
 Bernard, J. H.
 Benoit, F. X.
 Bourdon, J. E.
 Bienvenu, Tanc.
 Boudreau, J. B.

Cadieux, L. A.
 Cressé, L. G. A.
 Coutlée, J. P.
 Catelli, Pierre
 Chaput, A. J.
 Contant, Joseph
 Chagnon, A. T. A.
 Courtemanche, O.
 Cadieux, H. C.
 Cochrane, James
 Cousineau, Ludger
 Chevalier, Louis
 Chevrier, T.
 Charlebois, C. T.
 Catelli, C. H.
 Charron, Frs.
 Chouillon, C. Alf.
 Chapleau, Godfroi

Cusson, E. N.
 Choquet, F. X.
 Chagnon, C. P.
 Craig, F. X.
 Charbonneau, L. L.
 Contois, L.

Dansereau, P. (fers)
 Derome, L. J. A.
 Dupuis, J. O.
 Dupuis, F. X.
 Dupuis, Alexis
 Dépatie, Arcade
 Delorme, Gustave
 DeTonnancour, L. G.
 Desormeau, J. Z.
 Desjardins, André
 Delorme, C. E.
 Denis, L. N.
 Daniel, W. F.
 Duhamel, J. G.
 Duchesneau, Jos.
 Desserres, Gaspard
 Dansereau, M. E.
 Duval, Jos.
 Demers, Stanislas
 Demers, Gust. Dr.
 Dansereau, Pierre, (voitures)
 Destroismaisons, Gust.
 Décary, Arthur
 Dufresne, Olivier
 Duguay, J. N.
 Décary, Ferdinand
 Demers, Emile
 Desaulniers, Gonz.
 Dupuis, Narcisse
 Daignault, P.
 Desormiers, P.

Dur
 DeL
 Dion
 Dao
 Dag
 Dor
 Dur
 Dan
 Daig
 Duch
 Dem
 Duf
 Desn
 Dava
 Dufre

Ethie
 Ethie

Fauch
 Foucl
 Fortie
 Forge
 Frapp
 Fortie
 Foisy
 Foisy
 Foisy
 Filiat
 Filiat
 Futvo
 Fellay

Gohier
 Glob
 Goulet

- Dumont, Achille
 DeLorimiers, S. A.
 Dionne, A. C.
 Daoust, Emilien
 Dagenais, E.
 Doré J. E.
 Durand, Aldéric
 Daniel, E. F. G.
 Daigle, Jos.
 Ducharme, G. N.
 Demers, P.
 Dufresne, Ovide
 Desmarteau, Chs.
 Daveluy, Geo.
 Dufresne, J. M.

 Ethier, E. L.
 Ethier, H. H.

 Faucher, O.
 Foucher, J. U.
 Fortier, Joseph
 Forget, L. J.
 Frappier, Onésime
 Fortier, J. M.
 Foisy, Th. F. G.
 Foisy, G. W.
 Foisy, A. G.
 Foisy, L. Théod.
 Filiatreault, A.
 Filiatreault, Cyriac
 Futvoye, I. B.
 Fellay, Ernest

 Gohier, R.
 Globensky, L. A
 Goulet, A. Ludger

 Gaucher, G. G.
 Girard, Aug.
 Guilbault, Ed.
 Gariépy, Hormidas
 Généreux, E. A.
 Gravel, J. A.
 Geoffrion, L. E.
 Gauthier, Léandre
 Garand, Ubalde
 Gauthier, Thos.
 Grenier, Jacques
 Grenier, M. Antoine
 Godin, J.
 Grothé, L. O.
 Granger, F. J.
 Gareau, E. R.
 Gosselin, Z.
 Gosselin, Jules
 Gagnon, N. T.
 Gagnon, Arthur
 Guay, Eug.
 Gérardin, A.
 Gravel, Ludger
 Geoffrion, J. A.
 Goyette, Arthur
 Goulet, Rodrigue
 Gagnon, Pascal
 Guay, N.
 Girouard, J. Dr.
 Gagnon, Donat
 Gratton, J. B.
 Giguère, P.
 Gauthier, T. A.

 Hébert, L. H.
 Hérard, L. J.
 Hamelin, A. S.

- Hurtubise, L. N.
 Hurteau, N. A.
 Hellebronner, J.
 Haynes, Jos.
 Hogan, Hy.
 Hislop, Daniel
 Hurtubise, Frs.
 Hurtubise, Edwin
 Hudon, J. M.
 Hénault, L. H.
 Hardy, Edmond
 Hamilton, N. E.
 Harris, J. W.
 Hétu, L. O.
 Hamilton, Henri
 Huot, Jules,
 Henault, O. L.
- Jodoin, Ferdinand
 Jacotel, J. C.
 Jobin, C. E.
 Jean, Jos.
 Jobin, Ed.
- Lefebvre, Théodule
 Lefebvre, Théodore
 Laurence, Oct.
 Lanctôt, J. B. A.
 Lavoie, O. M.
 Leclair, Alphse
 Langlois, Chas.
 Lemay, Octave
 Lemieux, E.
 Larivière, F. C.
 Lessard, Jos.
 Languedoc, G. de G.
 Lambert, J. Jr.
- Lafrenière, J. O
 Laporte, H.
 Lalonde, C. F.
 Lachance, S.
 Lavoie, Jos.
 Lavigne, Emile
 Lemoine, O. G.
 Lamarche, Jos.
 Labonté, S.
 Letendre, J. B.
 Leclère, Pierre
 Labrecque, Ans.
 Létang, C. L.
 Lebreque, J. O.
 Labbé, G. H.
 Laurin, Alph.
 L'Heureux, Alex.
 Lavergne, Ls.
 Lévesque, Jos.
 Laviolette, J. G.
 Larivière, P.
 Lefort, Emile
 Lacaille, Chas.
 Lacoste, A.
 Laurier, Médéric
 Laurent, George
 Labelle, Hospice
 Labelle, Gust.
 Léveillé, Grégoire
 Lemay, Césaire
 Lionais, Charles
 Lépine, A. T.
 Laramée, L. H.
 Lionais, Alfred
 Lavallée, Poussin L. de
 Leduc, Dr. J.

- Laramée, Nap.
 Lemay, Victor
 Lebel, J. P.
 Lebœuf, Z.
 Lavigne, Jos. T.
 Lebrèque, A. A.
 Lanoix, J.
 Leblanc, Amédée
 Labrèque, Henri
 Lamoureux, Jos. (manuf.)
 Lapointe, N.
 Lalonde, D.
 Laurencelle, H.
 Lamarche, V. (N. P.)
 Lespérance, A.
 Lamoureux, J. (tailleur)
 Lapointe, F.
 Laporte, Nap.
 Lamarche, Amédée
 Loranger, J.

 Morin, C. D.
 Monier, J. B.
 McShane, James
 Martel, Camille
 Mongenais, L. A.
 Massicotte, O. H.
 Morin, A. O.
 Marsolais, G.
 Mariotti, C.
 Mercier, Félix
 Mann, Guillaume
 Maillé, Elie
 Mélançon, Jos.
 Mercure, Alfred
 Mathys, F. B.
 Meunier, C.
 Mathieu, Euclide

 Mathieu, Aimé
 Marin, O. (N. P.)
 Mallette, Ulric
 Messier, Christophe
 Mathieu, L. Z.
 Mongenais, J. B. A.
 Mathieu, Nap.
 Morin, L. E. Sr.
 Morin, L. E. Jr.
 Martin, J. B. A.
 Martin, N. P.
 Madore, D.
 Martin, P. P.
 Moisan, F. X.
 Mailloux, P. P.
 Mailloux, Ovide
 Meldrum, Wm.
 Mireault, Gilbert
 Moore, T. F.

 Nault, J. H.

 Parizeau, D.
 Paquette, Jos.
 Polinière, Baron, L. de
 Perrault, Louis
 Parent, E. H.
 Pigeon, Victor
 Pausé, Vitalien
 Pfister, C. A.
 Préfontaine, T.
 Préfontaine, R.
 Pellerin, J. H.
 Piché, Gustave
 Perreault, J. X.
 Perreault, Jérémie
 Pratte, L. E. N.
 Parent, G. W.

- Pepin, Henri
 Pelletier, J. L.
 Pearson, G. D.
 Pérodeau, N. (N. P.)
 Painchaud, L. H.
 Patenaude, Pierre
 Proulx, L. A. W.
 Pelletier, Léon
 Prudhomme, Alex
 Palardy, Dr.
 Pigeon, Alph.
 Paquin, J.

 Quintal, J. E.

 Roberge, L. A.
 Riendeau, J. A.
 Rolland, P. D.
 Resther, J. Z.
 Rodier, J. A. Dr.
 Rochon, Adolphe
 Robertson, F.
 Rolland, Octavien
 Robitaille, S.
 Robillard, Clément
 Rolland, G. H. L.
 Renaud, Edmond
 Ruel, David
 Roy, Victor
 Roby, J. E.
 Robitaille, Arthur
 Roy, J. R.
 Racine, Alphonse
 Robert, Jos. E.
 Robert, Aug.
 Resther, J. B.
 Robillard, Jos.
 Reinhart, C. T.

 Roy, Arthur
 Rochon, Osias
 Rolland, J. D.
 Riendeau, Joseph

 St. Mars, H.
 Shallow, F. D.
 Sénécal, Eusèbe, Sr.
 Savignac, J. R.
 St. Cyr, Alf.
 St. Louis, Emm.
 Sieyès, Comte J. de
 St. Denis, Ed.
 St. Arnault, R. N.
 Smith, Sir Donald
 St. Louis, C. E.
 Ste. Marie, P. Z.
 Savoie, T.

 Tessier, J. A.
 Telmosse, L. W.
 Thibaudeau, R. Hor.
 Thibaudeau, Alfred
 Turcotte, Alphonse
 Tourville, Louis
 Thibault, N. H.
 Thibault, Jos.
 Trudeau, Geo.
 Trempe, J. O.
 Tarte, Israël
 Tousignant, N.
 Tougas, Eus.
 Trudel, Alfred
 Thomas, Alph.
 Tassé, J. (manuf.)

 Valiquette, Alph.
 Vincent, Arthur

Vaillancourt, J. A.
Vilbon, F. A.
Vanier, Odilon

Walters, C. H.
Wilson, J. M.
Wilson, Lawrence A.
Weir, W.

Whelan, J. P.
White, A. W.
Windsor, F. W.
Wilson, J. H. Sr.
Wilson, J. H. Jr.
Wilson, Wilfred J.

Yon, A. G.



RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE L'ANNÉE.

Il convient de donner, comme introduction au présent rapport, les discours prononcés par Monsieur le Président ; le premier, le 25 février, le second le 22 Septembre 1893, sur l'importance des fonctions de cette institution.

Le 25 Février, le Président s'exprimait comme suit, en ouvrant les travaux de l'année :—

MESSIEURS,

Il est inutile pour moi d'essayer à cacher la satisfaction que j'éprouve de l'honneur que vous venez de me conférer en m'élisant président de cette chambre pour une seconde fois, car cette élection est l'approbation de ma conduite pendant l'année qui vient de s'écouler.

Je ne me fais pas illusion sur l'importance et l'honneur de la charge que vous venez de me conférer, et je me demande si, dans cette élection, vous n'avez pas suivi l'impulsion de votre cœur plutôt que de vos autres sentiments en m'élisant, car quel que soit mon orgueil, je doute fort que je sois à la hauteur de la position, et si ce n'était pas pour votre bienveillance, vos lumières et votre concours, la Chambre de Commerce n'occuperait pas la belle position qu'elle occupe, s'il fallait retomber sur le mérite de votre président.

Je viens de parler de la position qu'occupe la Chambre de Commerce. A sa fondation, le but que se proposaient les fondateurs n'avait pas été bien compris, et malgré le semblant d'élan qu'on paraissait vouloir lui donner, il y avait une espèce d'arrière-pensée qui laissait supposer toute autre chose que les intérêts du commerce, de la navigation et de l'industrie. On y voyait de la politique de parti, un but caché et on allait jusqu'à supposer que l'institution était créée pour servir de marchepied à quelques intrigants pour arriver à ce but caché, et telle était l'impression qu'une certaine presse ne voyait pas l'institution d'un bon œil et ne lui prêtait qu'un concours extrêmement réservé. Aujourd'hui cette même presse est notre meilleure alliée et concourt puissamment à faire la force de notre chambre,

et si nous continuons, comme j'ai tout lieu de l'espérer, à grandir en importance, nous le devons au concours bienveillant de la presse qui, j'espère, continuera à se montrer aussi libérale dans l'avenir à notre égard qu'elle s'est montrée dans le passé.

Après six années d'existence, que voyons-nous aujourd'hui? Un corps dont la seule politique est le progrès du commerce, de l'industrie, de la navigation; qui veut le bien de la ville, l'avancement de la province et le progrès du pays, et qui, pour cela, demande la réforme de l'éducation pour s'adapter à la position actuelle du pays, l'encouragement de l'agriculture le grand fournisseur du commerce, et l'instruction des masses pour mettre le Canada, et la province de Québec en particulier, l'égal des nations les plus avancées en science, en industrie, en commerce et en agriculture. Voilà le but pour lequel cette chambre existe et vers lequel elle tend.

Rencontrez-vous toujours, messieurs, l'encouragement auquel vous avez droit dans la noble tâche que vous vous êtes proposée? Pas toujours. On est bien toujours prêt à payer de sympathie, pas toujours de sa présence. A quoi faut-il attribuer cette apathie de nos concitoyens à payer de leur présence et de leur concours personnel qui quelquefois est si fortement requis?

Voilà une question que nous allons examiner quelque peu pour en trouver la raison, car il doit y en avoir une. Si elle est bonne, nous devons l'admettre, si elle n'est pas bonne, nous devons savoir pourquoi? Pour trouver cette raison, il nous faut faire notre examen de conscience et examiner si nous ne sommes pas entachés d'un péché originel que j'ai remarqué chez d'autres aussi bien que chez nous. Pour cela retournons un peu en arrière dans notre histoire, peut-être pourrions-nous trouver un palliatif, des circonstances atténuantes pour diminuer notre pénitence, peut-être même pour nous mériter l'absolution, car ce n'est pas la mort du pécheur que nous voulons, mais sa conversion.

La cession du pays aux Anglais avait laissé nos pères pauvres, ignorants, sans crédit et sans grande ambition quand le flot britannique envahit le pays. Ces étrangers arrivaient avec des connaissances acquises dans l'ancien monde, avec des moyens pécuniaires et avec un crédit établi. Naturellement ils s'emparèrent d'abord des places les plus lucratives dans l'administration, puis du commerce, puis de la navigation. Il y avait peu ou point d'industrie dans le pays et le peu qu'il y avait était entre les mains étrangères, à part peut-être trois ou quatre métiers qui semblaient être des droits acquis aux Canadiens.

Pendant soixante-quinze ans nos pères furent plus ou moins les serviteurs des étrangers qui étaient arrivés ou qui arrivaient dans le pays, serviteurs récalcitrants quelquefois, souvent même, se promettant bien de mettre un jour fin à cet état de chose.

L'union des Canadas arrive, on passe une loi d'éducation et en 1840, les petits Canadiens commencent à aller à l'école.

Pendant dix ans on lutte bien encore pour l'existence, mais ce n'était plus la même espèce de lutte qui avait existé depuis la cession jusqu'à 1850. On a appris à lire, à écrire et on commence à raisonner. On se demande si les gens dont on était sous la dépendance étaient bien réellement supérieurs à nous. On commence à en douter et de ce jour commence la lutte pour la suprématie. La lutte pour l'existence a cessé, grâce aux grands travaux qui se poursuivaient d'un bout à l'autre du pays. A mesure que la construction des chemins de fer marche et ouvre le pays, des commercants canadiens qui ont reçu leur éducation dans les écoles des frères ou dans les autres écoles du temps s'établissent. Le commerce ne se faisait pas alors selon toutes les règles de la science commerciale que nous devons acquérir plus tard, mais il avait une qualité que le commerce d'aujourd'hui ne possède pas : il était plus rémunérateur.

Les marchands qui s'étaient établis de 1840 à 1850 n'ayant que peu ou point de capital, et avec un crédit fort limité, durent travailler ardemment pour faire honneur à leurs engagements et maintenir leur crédit. La journée de travail était de quinze à dix-huit heures selon les saisons, et par conséquent il ne restait que peu ou point de temps pour s'instruire, excepté le dimanche. Cet état de chose dura jusque vers 1870, quand vous eûtes l'avantage de succéder à vos pères qui, à part l'éducation qu'ils vous avaient fait donner, vous léguaient avec leur expérience, leurs capitaux en vous associant à eux, leur crédit et, pour l'association, vous héritiez aussi de leur bon nom. C'est alors que commence véritablement la lutte pour la suprématie commerciale. Avec l'éducation que vos pères vous avaient fait donner, vous étiez devenus les égaux des marchands anglais et écossais. Aussi que vit-on ? Le commerce de détail, puis un peu plus tard le commerce de gros, puis enfin le commerce d'importation passer entre vos mains.

Les vieilles maisons anglaises d'importation disparaissent peu à peu ou s'occupent d'agences ou de spécialités, mais elles conservent le commerce d'exportation et la navigation.

Malheureusement un orgueil que je ne qualifierai pas s'empare du commerce canadien et fait surgir une concurrence effrénée qui ne profite à personne, si on doit croire les rapports des intéressées, la rémunération n'étant pas équivalente à la peine qu'on se donne et au risque que l'on court. Tandis que le commerce Canadien s'entremange, le commerce anglais tire les marrons du feu. Or qu'arrive-t-il de cet état de chose ? C'est qu'aujourd'hui on a qu'une chose en vue, la possession de l'*Almighty dollar*. On ne pense, on ne rêve qu'à une chose la possession des richesses. On sacrifie tout à cette idée, à tel point qu'on néglige tout ce qui ne tend pas à atteindre la fortune. On néglige l'étude, les rapports sociaux, les réunions littéraires et même on va si loin qu'on néglige indirectement ses intérêts en n'assistant pas aux assemblées de la Chambre de Commerce, parce qu'on s'imagine qu'on va perdre une

heure qui sera dérobée au temps consacré à faire fortune, par le risque de manquer la vente de quelque livres de sucre ou de quelques verges de coton. Voyons si cela est de bonne politique pour le commerce.

Vous avez tous à la mémoire l'histoire des taxes commerciales. Tandis que cette chambre s'évertuait par son conseil à vous signaler le danger qui vous menaçait, tandis qu'on vous appelait à notre secours pour nous prêter main forte, vous étiez derrière vos comptoirs, de crainte de perdre un ou deux dollars, tandis que le gouvernement vous imposait des taxes vingt fois plus considérables que les profits que vous faisiez. Où est le gain de cette heure ?

L'homme ne vit pas que de pain, messieurs, et si on ne s'arrête pas dans cette course effrénée, fin de siècle, qui ne nous conduit pas toujours au temple de Plutus, on pourrait bien encore dégénérer et être relégué au second rang.

Tandis que nous courons sans un moment d'arrêt vers la fortune, d'autres s'arrêtent pour reprendre haleine en donnant leur attention, les uns à l'étude de l'économie politique, les autres aux sciences, aux lettres, à l'histoire du pays, moments d'arrêt bien profitables pour soi-même et pour les autres et qui sont de nature à rehausser l'homme dans sa propre estime et dans celle de ses concitoyens. Admettons pour un instant que, portant toutes vos aspirations, vos idées et votre énergie à amasser une fortune, vous avez enfin obtenu votre but et vous voulez jouir du fruit de votre travail, soit en voyageant, soit à vous rendre utiles à vos compatriotes, quelle jouissance avez-vous à voyager ? Honteux de votre ignorance vous n'osez pas poser de questions. Si on vous parle d'un lieu célèbre, d'un fait historique, d'une révolution, d'une invention, c'est du grec pour vous. Ah ! combien vous regrettez alors de ne pas avoir consacré quelques moments de votre existence à acquérir ce qui vous manque aujourd'hui et vous humilie. Combien de cette fortune ne donneriez-vous pas pour acquérir des connaissances que vous ne pouvez pas compenser par la possession de votre or. Quelle jouissance au contraire si vos études ont pu vous rendre familières les places que vous visitez, les faits historiques qui ont rendu ces places célèbres, l'histoire du grand homme dont vous admirez la statue.

Messieurs, j'ai parlé de la masse de la foule, car je dois faire une exception pour vous qui, mettant vos occupations de côté, imbus de l'idée que vous avez une dette d'utilité à payer à vos concitoyens, ne manquez pas, aussi souvent que les circonstances l'exigent, de vous rendre ici pour prendre en main la cause de l'intérêt public, la cause du progrès commercial et industriel. Vos concitoyens vous ont choisis pour être les sentinelles qui doivent veiller à la sûreté publique des intérêts commerciaux, ils vous ont constitués leurs avocats, et c'est grâce à vos prédécesseurs et à vous qui devez continuer leur œuvre si cette chambre a aujourd'hui le

prestige et l'influence quelle a, et si elle occupe une position si honorable parmi les corps utiles au pays.

On a réussi à écarter les préjugés ; ils s'agit maintenant de nous rallier tous ceux à qui cette institution peut être utile. Que voyons-nous autour de nous ? Les ouvriers réunis en associations. Les travailleurs réunis en corps. Isolés, qu'étaient-ils ? Rien. Formés en associations, ils sont devenus une puissance. Isolés on foulait leurs droits aux pieds, réunis, ils les font respecter. Faudra-t-il qu'il soit dit que les marchands, les industriels, les financiers, la partie du corps social que l'on serait en droit de croire comme possédant plus d'instruction, plus de connaissances que les organisations ouvrières prouveraient leur infériorité par leur abstention à prendre part au mouvement de la chose publique dans leur sphère ? Si vous ne vous réveillez pas, si vous n'amendez pas vos voies, si vous ne mettez pas plus d'ardeur que vous en avez mise dans la course pour la suprématie, il pourrait bien arriver que vous arriviez à peine bon second au but, car tandis que votre esprit est complètement absorbé à faire de l'argent, l'ouvrier s'instruit. Vous savez ce que les écoles du soir ont déjà fait pour les ouvriers, et elles n'ont pas dit le dernier mot. Vous aurez peut-être plus d'écus qu'eux, mais eux auront plus de savoir. Ils seront heureux de leurs connaissances qu'on ne pourra pas leur enlever, le serez vous autant de la possession de vos trésors ? Les connaissances intellectuelles qu'ils acquerront les mettront en demeure d'améliorer leur sort, le nombre de vos écus fera-t-il jamais des sages de vous.

Maintenant que j'ai poussé le cri d'alarme, si nous voulons nous maintenir à la hauteur que nous avons atteinte, si nous voulons même aspirer plus haut, continuons hardiment dans la carrière du progrès. Je ne fais pas appel à votre patriotisme, je le connais, il n'a pas besoin d'être stimulé. Je revois avec plaisir des figures connues. On a su apprécier leurs efforts passés et leur réélection est le signe sensible de l'approbation publique. Je vois aussi des figures nouvelles. A tous je souhaite la bienvenue et je vous demande à tous votre concours pour m'aider à porter à son apogée l'utilité de cette chambre.

J'ai lieu de croire, messieurs, que l'année que nous commençons sera une année fructueuse. Nous avons passablement de besogne de taillée, et avec les nouvelles questions qui ne manqueront pas de surgir, vous pouvez vous attendre à ce que votre temps, votre patience et vos connaissances soient mis fortement à contribution. Puissiez-vous ne pas vous lasser avant d'être rendus au but et avoir triomphé de tous les obstacles que vous aurez pu rencontrer sur la route.

A la réouverture des assemblées, après la vacance d'été, le Président s'exprima de nouveau comme suit :

“ La vacance qui vient de se terminer et que vous avez si bien méritée me rappelle que j'ai des devoirs à remplir à votre égard et dont le plus agréable est celui de vous remercier de la marque d'estime que vous m'avez donnée pendant mon absence du pays en m'élisant votre représentant dans la commission du havre. C'est une marque d'estime que je n'oublierai jamais parce que si personnellement j'étais loin de vous, en esprit j'étais au milieu de vous. Je ne vous dirai pas avec quelle force mon cœur a battu quand le télégraphe m'a apporté la bonne nouvelle qui pour moi était un sujet d'orgueil, et pour vous, le couronnement de votre persévérance, et la reconnaissance par l'autorité supérieure d'un droit que vous avez réclamé et qu'un ministre juste et aux idées larges et patriotiques vous a fait rendre avec autant de bienveillance que de promptitude. Si le proverbe latin *bis dat qui citó dat* est vrai, il l'est doublement dans notre cas, car avec un esprit moins libéral et moins patriotique, on aurait pu refuser d'amender la loi qui vous accorde indéfiniment une représentation dans la commission du havre. Mais l'honorable ministre des travaux publics, à qui nous nous sommes adressés particulièrement, ayant entendu notre requête a prononcé le *sic volo, sic jubeo*, qui peut se traduire par les mots, aussitôt dit aussitôt fait, et voilà comment vous avez un représentant dans la commission du havre. Mais il y a une histoire qui précède cette nomination. Comme elle est intimement liée à celle de la chambre et qu'il est bon de garder des mémoires sur les événements qui ont eu des portées importantes, vous me permettrez probablement de vous donner un court historique de ce qui a précédé l'élection de votre président dans la commission du havre.

Situé à la tête de la navigation maritime, le port de Montréal n'est pas simplement le port de Montreal, il est le port de Kingston, de Toronto, de Hamilton, le port d'Ontario, le port des provinces de l'ouest, car c'est dans ce port que ce chargent et se déchargent les marchandises qui sont destinées à l'ouest comme celles qui sont destinées à l'exportation. Le Canada tout entier a intérêt dans le port de la ville de Montreal.

La génération actuelle, en majorité, ignore l'histoire du port de Montréal et comme cette histoire est intimement rattachée au progrès de la ville et du pays entier, quelques détails sur le fleuve et le havre ne seront pas ici hors de propos.

Les améliorations de nos voies fluviales ont toujours attiré l'attention de nos citoyens aux idées les plus progressives, depuis le commencement du siècle, et pour quelques-uns le but de creuser le lac St. Pierre à la profondeur qu'il a atteint aujourd'hui était le “*delenda est Carthago*” qui primait sur toutes les entreprises que le gouvernement pouvait avoir en vue, et cette idée était tellement enracinée chez l'honorable John Young, pendant

toute sa vie, qu'il n'a jamais perdu l'occasion d'une assemblée du Board of Trade sans amener le sujet sur le tapis. On peut dire que deux sujets ont occupé toute sa vie: le creusement du lac Saint Pierre et le commerce de l'ouest. Il a vécu assez longtemps pour voir le triomphe de ses idées, les succès des vœux qu'ils avait toujours caressés, et la ville de Montréal récolte les fruits qu'il avait toujours prophétisés qui incomberaient à cette ville, si les projets qu'il avait toujours prêchés étaient menés à bonne fin.

Le fleuve Saint Laurent, depuis le golfe jusqu'à Québec est navigable pour les vaisseaux du plus fort tirant d'eau, mais il n'en était pas de même depuis Québec jusqu'à Montréal. A Québec la marée monte et baisse de 18 pieds dans les marées ordinaires du printemps, et elle se fait sentir jusqu'à Trois-Rivières, une distance de 74 milles au dessus de Québec.

Le lac St.-Pierre est un élargissement du Saint-Laurent, qui commence à environ huit milles et demi au-dessus de Trois-Rivières et a une longueur d'environ trente et un milles sur une largeur de huit milles.

Le capitaine H. W. Bayfield commandant dans la marine royale qui explora le lac en 1830, dans un rapport qu'il fit en mai 1831, dit que l'extrémité supérieure du lac était à environ deux milles au-dessus de la ville de Sorel, qu'on nommait alors William Henry, et était parsemé d'un nombre d'îlots composés d'alluvion et dont la plus basse couche était une terre glaise très tenace sur laquelle il y avait une couche de sable.

Tout autour du lac il avait observé des dépôts d'alluvion dans les eaux plus tranquilles dont l'effet était de retrécir le chenal du lac depuis l'extrémité supérieure en descendant. C'était ces dépôts qu'il s'agissait d'enlever sur une longueur de six milles où l'eau n'a qu'une profondeur de onze pieds et demi l'automne aux basses eaux.

Depuis le lac Saint-Pierre jusqu'à Montréal il y avait plusieurs battures et même dans le port de Montréal, et avant les améliorations, l'eau n'était pas profonde.

Ce que voyant, les marchands de Montréal s'assemblèrent et pétitionnèrent la législature du Bas-Canada pour avoir de l'aide pour nettoyer le fleuve à l'Île Platte et le lac Saint Pierre.

La question fut déferée à un comité qui examina plusieurs pilotes et capitaines de bateaux, qui tous exprimèrent l'opinion qu'il était impossible de nettoyer le chenal qui se remplissait aussitôt de sable mouvant.

La carte du lac et le rapport du capitaine Bayfield en 1831, jetèrent considérablement de lumière sur la question de la navigation du Saint-Laurent, mais ne donnèrent pas de grands encouragements à ceux qui demandaient de faire l'expérience en draguant un chenal, car deux fois en 1831 et 1835 le comité nommé par la chambre d'assemblée fit un rapport défavorable, disant qu'il était très problématique qu'on pût trouver un moyen pour faire disparaître les difficultés qui empêchaient les vaisseaux d'un fort tirant d'eau de parvenir jusqu'à Montréal.

En 1838, un comité du commerce de Montreal, dans une pétition qu'il

présenta à la législature représenta que l'eau était si basse dans le lac que les vaisseaux d'un plus fort tirant d'eau que dix à douze pieds ne pouvaient pas passer, que les pétitionnaires étaient informés par des hommes de science qu'on pouvait creuser un chenal à travers le lac d'une profondeur de seize pieds sans trop grandes dépenses.

Immédiatement après l'union des deux Canadas, le département des travaux publics ordonna une exploration.

M. D. Thompson, ingénieur civil, à qui on avait confié les travaux d'exploration fit rapport que le creusement d'un chenal de seize pieds était très praticable et que le chenal pouvait être maintenu à cette profondeur régulière.

Dans le mémoire soumis au gouvernement par le département des travaux publics en 1841, entre autres crédits suggérés, il y en avait un pour soixante mille louis sterling pour le creusement du lac St.-Pierre. La législature vota cinquante huit mille louis sterling pour cet ouvrage.

Tel a été le commencement de cette entreprise qui se poursuit depuis cinquante ans et qui nous permet de voir dans notre port des steamers de cinq mille tonneaux.

Nous ne pouvons laisser dans l'oubli les noms des personnes qui ont contribué le plus à faire du port de Montréal un des premiers ports d'expédition, un des plus beaux ports de l'Amérique et à qui la ville est redevable en grande partie de sa prospérité actuelle.

Les trois premiers commissaires qui furent nommés en 1830 étaient l'honorable George Moffat, Jules Quesnel et le capitaine Robert S. Piper qui siégèrent jusqu'en 1836. Les présidents qui succédèrent aux trois premiers commissaires furent, de 1836 à 1840, MM. Turton Penn ; de 1840 à 1850, J. G. McKenzie ; de 1850 à 1855, John Fry ; de 1855 à 1859, l'hon. John Young ; de 1859 à 1863, H. H. Whitney ; de 1863 à 1867, l'hon. John Young ; de 1867 à 1873, A. M. Delisle ; de 1873 à 1878, l'hon. John Young ; de 1878 à 1879, Thomas Cramp ; de 1879 à 1881, Andrew Robertson ; de 1881 jusqu'à sa mort, Andrew Robertson, et depuis la mort de M. Andrew Robertson jusqu'à cette date, M. Henry Bulmer.

Les ingénieurs qui eurent la charge des travaux du Saint Laurent et du havre de Montréal furent les suivants :

Capt. Henry W. Bayfield de la marine royale qui fut chargé des travaux hydrographiques du fleuve et du golfe Saint-Laurent et fit plusieurs rapports sur le creusement du lac Saint-Pierre.

David Thompson, ingénieur civil qui leva les plans et fit les estimations pour creuser le chenal en 1841.

Charles Atherton, ingénieur civil, à qui furent confiés les plans et investigations faits en rapport avec les travaux du lac Saint Pierre en 1842 et 1843.

F. P. Rubridge, ingénieur civil qui succéda à M. Atherton.

C. T. Gzowski, ingénieur civil, qui fut ingénieur des travaux du havre

et en même temps ingénieur conseil pour les améliorations du fleuve de 1851 à 1853, puis T. C. Keefer de 1853 à 1855, puis Robert Forsyth de 1855 à 1864, puis A. G. Nish de 1864 à 1875, enfin John Kennedy de 1875 jusqu'à ce jour.

Les surintendants du creusage furent les suivants :

De 1844 à 1846, capitaine Vaughan, de 1851 à 1856, Robert Forsyth, I.C.; de 1857 à 1867 puis en 1874 et 1875, capt. C. L. Armstrong, de 1876 à 1883, capt. Thomas McKenzie, de 1883 jusqu'à ce jour, James Howden.

Le havre de Montréal sans les travaux qui ont été faits pour creuser le Saint-Laurent n'aurait jamais été ce qu'il est maintenant.

Voyons maintenant la part qu'à prise notre Chambre de Commerce dans les améliorations du havre depuis sa fondation.

En 1891, sous la présidence de mon prédécesseur, M. Damase Parizeau, les améliorations du havre furent une des principales questions dont la Chambre s'occupa plus particulièrement quand il fut définitivement résolu d'accepter le plan d'amélioration connu comme le numéro six. La Chambre passa une résolution pour appuyer le projet qui avait été servi aux intéressés par les municipalités de la rive sud contre les dommages que les nouveaux travaux dans le havre de Montréal pourraient leur causer. M. le président Parizeau entre autres recommandations qu'il fit en terminant son rapport recommandait spécialement l'extension du port. Le Conseil de 1892 continua l'œuvre commencé par ses prédécesseurs et celui de 1893 arriva avec la détermination de faire un assaut en règle pour obtenir ce que la Chambre réclamait comme un droit. Elle avait rencontré si peu d'encouragement jusqu'alors qu'il fallait une bonne dose de persévérance pour continuer la lutte, mais heureusement que la Chambre fut heureuse de rencontrer deux hommes chez qui le patriotisme et la fibre nationale étaient au-dessus des préjugés et qui surent faire rendre justice à leurs nationaux et au commerce de Montréal et firent amender la loi de manière à vous permettre d'avoir un représentant dans la commission du havre. Cette chambre doit des remerciements tout particuliers à l'honorable sénateur Desjardins, maire de la ville de Montréal, et à l'honorable Aldéric Ouimet, ministre des travaux publics pour l'intérêt qu'ils ont pris dans l'amendement de la loi et la justice qu'ils ont fait rendre à cette Chambre.

Depuis le commencement de la vacance votre président a eu l'honneur d'être nommé membre du jury de l'exposition colombienne. Ce n'est pas à ses capacités ni à ses connaissances qu'il doit cet honneur, mais bien à la position honorable que vous lui avez faite en Péliant votre président; aussi a-t-il cru de son devoir de porter tous les avantages que sa position lui faisait au bénéfice de la Chambre de Commerce du district de Montréal qu'il s'est efforcé de faire connaître dans toutes les occasions possibles. En attendant un rapport plus complet, il a cru devoir communiquer plusieurs de ses observations au MONITEUR DU COMMERCE, l'organe reconnu de cette chambre. Si sa position ne lui permettait pas d'agir comme agent

commercial, il n'en n'a pas moins saisi toutes les occasions de faire connaître le Canada et la province de Québec en particulier, et il est assez probable que plus d'un commissaire européen passera par le Canada sur la recommandation de votre président pour retourner en Europe au lieu de retourner par la voie de New York.

Votre président a été en position de faire un grand nombre d'observations qu'il communiquera à cette chambre en temps et lieu ; mais il en est une sur laquelle il croit devoir attirer votre attention.

L'exposition colombienne, qu'il faut avoir vue pour l'apprécier à sa juste valeur, est un immense effort de l'esprit humain, une noble joute universelle, une leçon de choses donnée par toutes les nations du monde, un pas immense vers la paix et la fraternité universelle. On ne s'est pas contenté de satisfaire les yeux, on a voulu satisfaire aussi l'esprit, car quand on verra le résultat de tous les congrès qui ont été tenus, on aura lieu de croire que le souhait que fit l'Homme Dieu à sa naissance. " Paix aux hommes de bonne volonté " devra se réaliser et que le temps est arrivé où nous allons jouir de la paix universelle. Mais comme ce n'est pas au point de vue moral mais bien au point de vue matériel des affaires commerciales que nous devons voir les choses à l'heure qu'il est, j'arrive à mon sujet.

J'ai dit que l'exposition de Chicago est un immense effort de l'esprit humain, pour satisfaire tous les appétits humains, artistiques, industriels, historiques, moraux, le tout tendant particulièrement à préparer l'homme à la lutte pour l'existence. C'est ce que l'on observe particulièrement dans le département des arts et métiers. Les machines, l'électricité sont les outils dont on se sert pour produire plus rapidement et à un prix modique ce qui peut contribuer à nous procurer les choses qui doivent rendre la vie agréable, mais partout la grande loi du travail domine. Inutile donc de vous dire que les choses fabriquées sont en majorité. Mais comment remarquer spécialement telle ou telle chose à moins d'avoir un intérêt spécial à l'étudier, dans ces mille et mille échantillons ? On m'a demandé mon opinion sur ce que le Canada retirera de l'exposition colombienne. Il faut ici parler franchement et ne pas se faire illusion sur la position que nous occupons dans l'Exposition, quelque honorables et importants que soient nos échantillons. Je dirai donc que je ne crois pas que le Canada retire beaucoup de cette exposition et j'en donne la raison. D'abord quand on a parlé de l'Exposition Colombienne, on n'a vu que les Etats-Unis avec son tarif McKinley. Les esprits n'étaient pas très bien disposés envers les Etats-Unis à cause de ce tarif et des échecs que le Canada avait rencontrés dans les négociations d'un traité de réciprocité, et nous savons que ce n'est qu'après avoir été sollicités à différentes reprises que nos manufacturiers se sont décidés à envoyer des articles de leurs manufactures à Chicago. C'était une erreur de la part des manufacturiers qui auraient dû voir au-delà des Etats-Unis. Ou aurait dû se prévaloir de l'Exposition Colombienne pour annoncer nos marchandises au-delà des Etats-Unis, puisque

nous sommes à la recherche de marchés nouveaux; et c'est ce qu'ont fait l'Australie, le Japon, l'Allemagne, la France, l'Italie, le Danemark, la Suisse.

Le tarif McKinley n'était pas plus favorable à ces pays qu'au Canada. L'autre erreur que le Canada a faite a été de ne pas avoir un agent commercial dont la besogne aurait été d'attirer l'attention spéciale des commissaires étrangers sur les échantillons du Canada et d'essayer à entamer des affaires qui possiblement n'auraient pas été terminées de suite, mais qui auraient frayé le chemin pour l'avenir. Le Canada a une magnifique exposition de cotonnades. Combien de commissaires des pays chauds ont-ils remarqué ces articles? Et pourtant il y a dans cet étalage des marchandises qui conviennent à l'Australie, au Japon, à l'Amérique Centrale, au Brésil, au Cap de Bonne Espérance, mais qui n'ont pas été remarquées spécialement dans l'agglomération de marchandises qu'on voit dans le Palais des arts et manufactures. Vous passez dans le département de l'Italie, de l'Allemagne et vous voyez des quantités de cartes avec le mot "sold." Combien en voit-on dans le département canadien? Vous me demanderez: Comment peut-on remédier à cet oubli? C'est là la question que je me suis posée et que je viens vous soumettre.

L'Exposition colombienne va avoir l'effet d'amener un grand nombre de voyageurs en Amérique de toutes les parties du monde; car l'Exposition de Chicago est la plus grande annonce que l'Amérique ait jamais reçue. Grand nombre de ces voyageurs passeront par le Canada. Parmi ces voyageurs, il y aura beaucoup d'hommes d'affaires, de marchands, d'industriels qu'il serait d'une importance suprême d'attirer ici pour leur montrer la production du Canada; mais comme le temps de ces voyageurs est précieux, il faudra aviser à un moyen de leur faire voir tout ce que nous pouvons leur offrir sans perte de temps, sans courir ici et là, sans savoir si nous rencontrerons ceux à qui nous pourrions avoir affaire. J'ai pensé que le moyen était d'avoir un musée commercial comme nous en rencontrons dans les grandes villes de l'Europe. Dans ce musée nous pourrions avoir des échantillons de toutes les productions canadiennes, nous pourrions engager les fabriques d'Europe à nous envoyer leurs produits. Ce musée serait sous le contrôle d'un ou de plusieurs hommes d'affaires qui pourraient répondre à toutes les questions qu'on pourrait leur poser relativement aux affaires. On y trouverait les principaux journaux commerciaux qui pourraient être consultés au besoin. Je ne suis pas prêt à entrer dans les questions de détail, je me contente de lancer l'idée pour qu'elle soit discutée, si elle en vaut la peine. Si je suis bien informé, en Europe les gouvernements viennent en aide à ces musées. J'ai même lieu de croire qu'ils sont entièrement appuyés par les gouvernements. L'Allemagne réussit à introduire ses marchandises dans toutes les parties du monde au moyen de ces musées. En France, on les rencontre dans toutes les grandes villes."

Pourquoi n'en retirerions-nous pas autant de bénéfices que les Anglais, les Allemands et les Français? Non seulement les étrangers qui nous visiteraient en retireraient des bénéfices, mais nous mêmes nous pourrions agrandir nos affaires en apprenant ce que les pays étrangers peuvent nous offrir en échange de ce que nous leur donnerions. De nombreuses affaires pourraient se lier par le moyen de ce musée.

Maintenant l'idée est lancée, elle est votre propriété. Si vous croyez qu'elle mérite discussion vous pourrez fixer un jour pour prendre la question en considération, et si nous pouvons mener l'affaire à bonne fin, l'Exposition Colombienne aura grandement contribué à l'avancement du Canada.

Encore un mot, messieurs, et j'ai fini.

Il est à votre connaissance à tous qu'il vient de s'établir une nouvelle ligne de vapeurs transatlantiques entre Rouen et Larochelle, en France, et Montréal. Cette ligne a été inaugurée sous d'heureux auspices. Si le commerce entre la France et le Canada n'a pas réussi jusqu'à présent, il ne s'en suit pas qu'il ne doive jamais réussir. Cette ligne de steamers nous arrive à la veille, espérons-le du moins, de la ratification d'un traité entre le Canada et la France qui consent à laisser entrer une quantité de marchandises canadiennes sous les clauses des nations les plus favorisées. Nous nous trouvons donc sur un pied d'égalité pour faire la lutte avec nos concurrents du nord de l'Europe.

Allons nous nous endormir et laisser périlcliter cette entreprise? Non. Je me suis rendu garant auprès des intéressés que s'il ne fallait que le concours de la Chambre de Commerce du district de Montréal, pour assurer le succès de cette ligne, ce succès était assuré. J'espère que vous ne me ferez pas mentir. Cette ligne ne nous reliera pas seulement avec la France, mais aussi avec l'Algérie cette belle colonie, l'orgueil et l'avenir de la terre de nos ancêtres, qui va probablement nous envoyer un de ses commissaires pour venir étudier par lui-même ce qui peut se faire entre le Canada et l'Algérie. Ce sera encore un bien que l'Exposition Colombienne nous aura fourni.

En vous remettant à vos travaux ordinaires, j'espère que vous montrerez le même empressement que par le passé et que vous maintiendrez haut le drapeau du progrès que vous avez arboré depuis la fondation de cette Chambre. J'aurai occasion de mettre devant vous une quantité de documents que j'ai rapportés de l'Exposition Colombienne pour faciliter la discussion des questions qui seront soumises.

De toutes les questions qui ont préoccupé la Chambre de Commerce, la plus importante est indubitablement celle des taxes provinciales. Voilà pourquoi elle occupe la première place dans le présent rapport. Les autres viennent ensuite dans l'ordre d'importance que j'ai cru devoir leur assigner, en me mettant au point de vue du commerce.

I

TAXES PROVINCIALES.

Dès le 10 Mars 1893, sur proposition de messieurs Lanctot et Fortier, le Conseil se constituait en commission spéciale pour l'étude des réformes à apporter au système des taxes en vigueur dans notre province. Inutile de dire que le conseil s'est mis à l'œuvre et qu'il a tenu à ce sujet des délibérations fréquentes que je vais relater succinctement.

Le 19 Mai, le conseil demanda au Trésorier de la Province de vouloir bien lui faire connaître la valeur totale cotisée de la propriété dans la Province de Québec, et, aussi, la somme requise pour les frais d'administration du gouvernement provincial, en plus de la somme produite par les taxes de 1891.

Le 9 Juin, le conseil reçut un lettre de l'assistant Secrétaire provincial, l'informant de l'envoi des statistiques municipales à cette Chambre. Cette lettre déclarait en même temps que ces statistiques étaient incomplètes, grâce à la négligence de certains secrétaires trésoriers de municipalité de se conformer à la loi.

Après délibération la résolution suivante proposée par M. Parizeau, M. PP., appuyé par M. G. Boivin, fut adoptée à l'unanimité :—

“ Considérant que cette chambre s’occupe actuellement du meilleur mode de taxes à établir dans cette province ;

“ Considérant que l’Honorable Trésorier de la province a déjà consulté cette chambre ainsi que d’autres institutions sur cette matière importante;

“ Considérant que pour faire cette étude avec profit, il est nécessaire de posséder la statistique de la valeur imposable dans cette province ;

“ Considérant que cette statistique a été demandée par cette Chambre, le 19 Mai dernier, et que cette demande a été référée le 31 du même mois à l’Honorable Secrétaire de cette Province;

“ Considérant la lettre de l’assistant Secrétaire en date du 2 Juin, informant cette Chambre de l’envoi des rapports municipaux ;

“ Considérant qu’il est admis, dans la lettre ci-haut, que ces rapports ne sont pas complets, vu qu’un grand nombre de secrétaires-trésoriers de municipalités négligent de transmettre leur rapport officiel exigé chaque année ;

“ Considérant que cette négligence est préjudiciable aux intérêts de cette province.

Résolu :—Que cette Chambre prie respectueusement l’Honorable Trésorier Provincial d’appliquer, dans toute sa sévérité, la loi exigeant des secrétaires trésoriers de municipalité les statistiques et rapports concernant leur municipalité respective, et ce dans l’intérêt du commerce de cette province et de la bonne administration des affaires provinciales.”

Le 27 Septembre dernier, l’Honorable Trésorier informa le Conseil de cette chambre que le comité législatif sur les taxes devait se réunir bientôt pour demander des opinions sur un mode d’impôts convenable pour cette province.

Le 29 Septembre, un comité composé du Président et de MM. Laporte, Geoffrion, Aumond, Boivin et du Secrétaire, fut chargé de s’entendre avec une commission qui serait choisie par le “ Board of Trade ” pour faire l’étude de la loi des taxes provinciales, et préparer un rapport conjoint pour le soumettre au gouvernement provincial.

Le 20 Octobre, le comité conjoint de la Chambre de Commerce et du “ Board of Trade,” après avoir mûre-

ment délibéré sur cette question, proposa la résolution suivante à l'approbation de cette Chambre.

Résolu :—Que ce comité considère les taxes provinciales de 1892, telles que perçues aujourd'hui des classes commerciales dans cette province comme onéreuses et excessives et recommande que ces taxes soient abolies et que, pour les remplacer, un impôt de un millième soit perçu sur toute propriété imposable, la base d'évaluation devant être les rôles d'évaluation des cités et des municipalités, et que les dits impôts soient perçus par les officiers autorisés des dites cités et municipalités ;

“ Que le comité recommande de plus qu'il soit fait dans les dépenses des réductions suffisantes pour permettre au revenu produit par le dit impôt de un millième dans la piastre de faire face aux besoins extraordinaires actuels du gouvernement ;

“ Que ce comité est sérieusement d'opinion que, vu la condition financière de cette province, toutes les exemptions de taxes devraient être abolies le plus tôt possible ;

“ Et ce comité recommande respectueusement que cette recommandation soit prise en sérieuse considération par le gouvernement.

Cette résolution fut unanimement confirmée séance tenante. Le 21 elle était transmise par M. J. D. Rolland, le président du comité conjoint, à l'Honorable Trésorier provincial au bureau du gouvernement.

Le 27 du même mois, le comité chargé de s'occuper de cette question de taxes, fut continué dans ses fonctions et autorisé à surveiller à la prochaine session de la législature les projets de loi sur cette matière.

Il n'appert pas par les documents de la dernière session que le gouvernement ait encore décidé de faire droit aux vœux exprimés par le Board of Trade et la Chambre de Commerce.

II.

COMMISSION DU HAVRE.

Le 3 Mars 1893, les deux résolutions suivantes furent adoptées :—

Proposé par M. Boivin, appuyé par M. Gaucher:—

Résolu :—Que cette Chambre considérant qu'il est utile que la cité de Montréal soit représentée dans la Commission du Havre par un des membres du conseil de ville, actuellement en office, et, pour éviter, à l'avenir, des conflits possibles résultant du fait qu'un ex-membre du conseil de ville continuerait de rester membre de la Commission du Havre, après l'expiration de son mandat, suggère respectueusement au conseil de ville de Montréal de demander au parlement fédéral que l'Acte 37 Vict., ch. 31 des Statuts du Canada, soit amendé de manière que le maire de Montréal, soit *ex-officio* membre de la Commission du Havre pendant la durée de son mandat.

Proposé par M. Contant, appuyé par M. Geoffrion :—

“ Que l'acte 37 Vict., ch. 31 des Statuts du Canada soit amendé par le parlement fédéral, de manière que la Chambre de Commerce du district de Montréal soit représentée par son président dans la Commission du Havre au même titre que le Board of Trade et la Halle au Blés de cette ville et que cette résolution soit adressée au Ministre du commerce à Ottawa.

Quelques jours après, l'Honorable Alphonse Desjardins, Sénaténr, et l'Honorable J. J. Curran informaient le Président que le vœu de la Chambre de Commerce avait été soumis aux ministres fédéraux.

Durant la dernière session du parlement fédéral, sur l'initiative de l'Honorable J. A. Ouimet, ministre des travaux publics, de l'Honorable J. J. Curran, Solliciteur Général, la composition de la Commission du Havre fut modifiée par le parlement fédéral par le statut 56 Vict., Ch. 21, de telle manière que cette Chambre de Commerce fut représentée par un de ses membres dans la dite commission.

Le 7 Août 1893, en conformité aux dispositions de la loi précitée, la Chambre de Commerce fit, à l'unanimité, le choix de M. L. E. Morin, son président, pour la représenter dans la Commission du Havre de Montréal.

Le certificat exigé par la loi fut, en conséquence, adressé au gouvernement fédéral.

III.

LES MALLES.

A la suggestion de M. Rolland, et sur la proposition de MM. Contant et Langlois, le 27 Mars 1893, il fut résolu qu'une lettre soit adressée à l'Honorable Ministre des Postes lui demandant que la malle du Nord, depuis St.-Jérôme jusqu'à Ste. Agathe, soit expédiée *via* le chemin de fer Canadien du Pacifique, afin de rendre plus facile et plus prompte la correspondance des marchands des localités situées sur le parcours de ce chemin, avec les grands centres de commerce.

Le gouvernement fédéral a fait droit à cette demande.

IV.

TABAC CANADIEN.

A la suite de plusieurs entrevues avec des producteurs et des manufacturiers de tabac canadien, un comité composé de MM. Parizeau, M.P.P., Boivin et du Secrétaire fut chargé de faire une étude spéciale sur la question de la tarification des tabacs.

Le 30 Juin, ce comité fit son rapport comme suit :—

“ Attendu que l'intelligence et le travail des cultivateurs du Canada peuvent, dans la production de leurs tabacs, pourvu qu'ils soient appuyés par une législation pratique et exempte d'exclusivisme, fournir au marché des qualités de tabac égales aux qualités des beurres et des fromages qui ont placé notre pays au premier rang des pays producteurs, ainsi qu'il vient d'être démontré à l'exposition internationale de Chicago, il soit résolu :—

1o. D'imposer sur les tabacs importés de l'étranger un droit unique et suffisant, à leur entrée dans le pays, pour favoriser généralement la culture et la préparation des tabacs indigènes ;

2o. De dispenser tous les tabacs importés dans le pays, et ayant payé les droits de douane, ainsi que tous les tabacs indigènes destinés à la consommation locale, des charges et des procédures de l'accise.”

Ce rapport fut adopté à l'unanimité et une copie en a été adressée au gouvernement fédéral.

V.

LIVRAISON DES EFFETS PAR LES COMPAGNIES DE CHEMIN
DE FER.

Les compagnies de chemin de fer s'étant départies de l'usage de comprendre dans leurs charges de fret le coût des livraisons aux magasins, ce qui occasionnait beaucoup de troubles inutiles aux consignataires de marchandises, le conseil de cette Chambre, sur la proposition de MM. Geoffrion et Catelli adopta la résolution suivante le 3 Mars 1893 :—

Résolu :—Que les compagnies du Grand Tronc et du Pacifique, ainsi que les autres compagnies de transport soient priées de revenir à l'ancien usage qui consistait à inclure dans le coût du fret les frais de livraison aux consignataires."

VI.

VENTES PAR LE SHÉRIF.

A la séance du Conseil du 10 Novembre 1893, M. Rolland attira l'attention des membres sur une anomalie dans le code de procédure au sujet d'une insuffisance de la loi qui, dans les cas de vente par le Shérif des propriétés hypothéquées, ne protège pas au moins la première hypothèque, lorsqu'il arrive que l'adjudication qui constitue un titre définitif à l'acquéreur ne s'élève pas au chiffre du capital représenté par cette première hypothèque. M. Rolland prétendit que le prêteur sur hypothèque n'était pas suffisamment protégé contre le résultat des ventes par le Shérif, ce qui empêchait beaucoup de capitaux étrangers d'être placés dans notre province par des compagnies de prêt.

Sur cette proposition, le Conseil se constitua en comité général avec pouvoir de s'adjoindre des légistes membres de cette Chambre pour étudier la question.

VII.

LOI DE FAILLITE.

Le 10 Mars 1893, le conseil de la Chambre recevait une circulaire du Procureur-Général de la Province demandant des opinions au sujet d'une refonte du code de procédure civile. Un comité composé de plusieurs membres fut chargé d'étudier la procédure relative aux cessions de biens et à la distribution des deniers réalisés par les curateurs sur la vente des biens des débiteurs, ce comité devant faire rapport au 1er Mai.

Le 1er Décembre, le conseil reçut un projet d'amendements à la loi actuelle des liquidations des faillites, amendements proposés par la Chambre de Québec.

Le 22 Décembre, sur la proposition de M. H. Laporte, la résolution suivante a été adoptée :—

Resolu :—Qu'une loi de faillite applicable à tout le Canada est devenue d'urgence, vu le défaut d'uniformité des lois des différentes provinces sur cette matière, défaut qui, dans la plupart des cas de faillite, est la cause que les créanciers résidant dans une province sont victimes des fraudes de débiteurs malhonnêtes résidant dans d'autres provinces."

Le 11 Décembre, la Chambre en assemblée générale avait pris communication d'un projet proposé par M. Desjardins M.PP., ayant pour objet de faire choisir le liquidateur à une faillite dans le district judiciaire où réside le failli.

La Chambre se déclara carrément contre ce projet que son auteur, du reste, eut le bon sens de retirer à temps.

VIII.

LE PERCEPTEUR DES DOUANES A MONTRÉAL.

Le 6 Novembre 1893, la proposition suivante de M. D. Parizeau, M.P.P. et J. Contant fut votée:—

“Que le président de cette Chambre soit prié de se rendre auprès de l'Honorable J. A. Ouimet, Ministre des Travaux Publics du Canada, pour le prier de bien vouloir insister auprès de ses collègues du parlement fédéral pour en obtenir la nomination sans retard d'un percepteur de douanes à Montréal ;

“Que dans l'opinion de cette Chambre, il convient que cet officier soit choisi parmi ses membres ;

“Que cette Chambre croit devoir recommander avec instance la personne Guillaume Boivin, Ecr., pour remplir la charge de percepteur des douanes à Montréal, et ce pour l'avantage du commerce en général.”

La correspondance échangée sur cette matière indique que la question n'a pas encore reçu de solution de la part des ministres fédéraux.

IX.

LE FOIN.

Un comité spécial a été choisi pour étudier la meilleure méthode pour favoriser l'exportation du foin du Canada dans les pays étrangers, surtout sur les marchés européens.

Ce comité est encore à l'œuvre. Néanmoins le 7 Juillet, en assemblée générale, M. H. Labelle, inspecteur officiel des grains à Montréal, soumit qu'il était opportun pour l'utilité du commerce des foins et leur exportation d'établir un étalon de qualité qui serait le suivant :—

“Le mil No. 1 sera du mil ne contenant pas plus de $\frac{1}{3}$ de trèfle, ou autres herbes, bonne couleur, bien séché ;—

“Le mil No. 2 sera du mil ne contenant pas plus de $\frac{1}{3}$ de trèfle, ou autres herbes, bonne couleur, bien séché ;—

“ Le foin No. 3 sera du foin contenant au moins 50% de mil, et le reste de trèfle, ou autres herbes, couleur moyenne bien séché —

“ Le trèfle No. 1 sera du trèfle ne contenant pas plus de $\frac{1}{4}$ de mil, ou autres herbes, bonne couleur, bien séché. —

“ Le trèfle No. 2 sera du trèfle ne contenant pas plus de $\frac{1}{4}$ de mil, ou autres herbes, couleur moyenne, bien séché ;—

“ Déclassé : Toutes sortes de foin mal séché, taché ou mal conditionné.”

Sur la proposition de M. Rolland, la classification qui précède fut acceptée à l'unanimité pour valoir autant que pourra jusqu'à confirmation par le parlement du Canada.

La Chambre vota des remerciements à M. Labelle pour le travail qu'il s'était imposé.

X.

CHEMIN DE FER DE CINTURE.

Le 20 Mars 1893, la résolution suivante a été unanimement adoptée sur la proposition de M. C. H. Catelli, appuyé par M. H. Laporte :—

“ Que cette Chambre est d'opinion qu'il serait avantageux pour le commerce de la ville de Montréal et du district environnant que permission soit accordée à la “ Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal ” par les conseils municipaux de la cité de Montréal, de Ste.-Cunégonde, de St. Henri, de Lachine, de Maisonneuve et de toutes les autres municipalités situées sur la frontière de l'Île de Montréal, d'entrer dans les limites de chacune des dites municipalités pour y construire, entretenir et exploiter un chemin de fer, aux termes de la charte accordée à la dite compagnie par la législature provinciale, le 29 Février ;

“ Que cette Chambre, en vue des avantages mutuels qui découleraient de communications plus rapides et plus faciles avec la cité de Montréal, croit devoir recommander respectueusement aux conseils municipaux des localités ci-haut mentionnées de donner la plus sérieuse considération à cette matière et d'accorder la permission demandée.”

XI.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DES MARCHANDS.

Le 3 Novembre 1893, la Chambre de Commerce reçut une demande de la part des promoteurs de la "Compagnie d'Assurance des Marchands" d'appuyer leur projet et, sur proposition de M. Geoffrion, il fut unanimement résolu :—

"Que cette Chambre pourrait difficilement donner son patronage à une compagnie d'assurance dont elle n'aurait pas le contrôle, mais, c'est avec plaisir qu'elle voit l'organisation de la "Compagnie d'assurance des Marchands" qui aura pour résultat de favoriser les intérêts commerciaux de notre ville en diminuant les taux d'assurance et en conservant au milieu de nous des capitaux qui aujourd'hui s'en vont à l'étranger."

XII.

COMPAGNIE D'ÉLEVATEURS ET DE TRANSPORTS.

Le 1er Décembre 1893, un document fut déposé devant le conseil au sujet d'un projet de fonder une compagnie de transport et d'élevateurs à Prescott, Ont., dont l'objet serait d'établir une concurrence propre à détruire les monopoles qui existent ou qui sont en voie de s'établir dans le transport des marchandises.

Après quelques explications du Président, la proposition suivante fut unanimement adoptée :—

"Attendu que cette Chambre est d'opinion que le port de Prescott, Ont. offre des avantages très grands :—1. Parce qu'il est situé au pied de la navigation des grands lacs avec le fleuve St.-Laurent ; 2. Parce qu'il est en communication facile avec le port de Montréal en toutes saisons par voie ferrée ou par eau : 3. Parce que ce port est un point de jonction des grandes compagnies des chemins de fer du Canada qui conduisent vers l'Océan par l'intermédiaire du port de Montréal, les produits des territoires de l'ouest du Canada *Resolu* : Que cette chambre est d'opinion qu'il est à propos, dans l'intérêt du commerce intérieur et extérieur du Canada de

favoriser la création d'une compagnie dont l'objet serait de construire, équiper et conduire un entrepot de grains avec de grandes facilités d'élevation et de transbordement des produits dans ou près de la ville de Prescott, Ont., et de faciliter ainsi l'entreposage des grains en transit entre les ports des grands lacs et les navires océaniques."

XIII.

LES THÉS DE REBUT.

A l'assemblée du 5 Mai 1893, M. Geoffrion attira l'attention de la Chambre sur le rejet, par les inspecteurs américains d'articles d'alimentation, d'un lot de thés de rebut qui, suivant l'avis qu'il avait reçu, prendrait probablement la route du Canada; et sur la proposition de MM. Haynes et Parizeau, le secrétaire reçut instruction d'attirer l'attention du gouvernement fédéral sur le fait qu'une quantité considérable de thés inférieurs rejetés par les inspecteurs américains sera probablement placée sur le marché canadien, et de déclarer qu'il est opportun, pour des raisons de salubrité publique, de prévenir cette importation. Le secrétaire reçut également instruction d'attirer l'attention du Conseil d'Hygiène de la Province sur cette matière.

XIV.

QUESTIONS DIVERSES.

RELATIONS AVEC LA BELGIQUE.—Le 12 Mai 1893, le Conseil prit connaissance d'une communication de M. Legat au sujet des relations commerciales du Canada et de la Belgique.

A ce propos, M. Rolland fit remarquer que, concernant ces relations, le Consul de Belgique déployait un zèle

des plus louables et qui portera bientôt des fruits abondants.

HISTOIRE DU COMMERCE DE MONTRÉAL.—Le 24 Mars 1893, la Chambre de Commerce accorda son patronage au projet de la compagnie Sabiston de publier, en langue française, une histoire du commerce de Montréal, pourvu que cette publication soit écrite par un auteur canadien de langue française, d'une compétence reconnue, et pourvu qu'elle soit, au préalable, soumise à la critique du Président et du Secrétaire. A la connaissance de votre secrétaire, cette publication se continue.

ADMINISTRATION MUNICIPALE,—Le 3 Avril 1893, M. Geo. W. Stephens, M.P.P., adressa au conseil un projet de requête au Lieutenant Gouverneur de cette province pour demander la nomination d'une commission royale qui serait chargée de s'enquérir de tous les détails de l'administration de la cité de Montréal, sur le motif de malversation. Ce document n'étant pas étayé de faits spécifiques pour justifier une initiative de la part de cette Chambre, resta sur la table d'après le vœu des membres.

FERMETURE A BONNE HEURE.—Une proposition de s'occuper de cet question n'a pas eue de suite, la Chambre s'en tenant à l'opinion qu'elle avait exprimée l'an passé sur cette matière, à savoir : qu'il n'était pas opportun d'intervenir.

COMITÉ DE SANTÉ DE MONTRÉAL.—Le 2 Juin 1893, la Chambre de Commerce s'est adressée à la Commission

d'Hygiène de la province pour lui demander de permettre au Comité de santé de Montréal d'étendre sa juridiction jusque dans le port, au cas d'épidémie. Les circonstances l'exigeant, la commission d'hygiène fera droit à cette demande.

COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DES MARCHANDS.—Au 19 Mai 1893, le Conseil de Ville de Montréal n'ayant pas encore pris de décision au sujet du permis demandé par la compagnie de Téléphone des Marchands de poser ses poteaux dans les rues de Montréal, cette chambre crût devoir insister auprès des autorités municipales pour en obtenir une prompte décision. Depuis cette époque les citoyens ont constaté que la nouvelle compagnie de téléphone avait atteint son but.

MACHINES A DÉSINFECTER.—Des doutes s'étant élevés sur l'efficacité des machines à désinfecter acquises par la ville, messieurs Haynes et Rolland furent chargés d'aller aux informations, et, le 12 Mai 1893, ils firent rapport que ces machines étaient efficaces pour les besoins locaux ordinaires.

INDUSTRIE OSTRÉICOLE.—Sur l'initiative du Président, un comité composé de MM. Morin, Parizeau et Haynes fut chargé d'étudier le prospectus de la compagnie ostréicole de Québec. Le rapport de ce comité, adopté le 26 Mai conclut à recommander que le concours de cette chambre soit accordé à la compagnie en question.

A la même séance le comité en question fut chargé d'étudier et de rechercher les meilleurs moyens de com-

munications à fournir aux produits des pêcheries et de faire rapport aussitôt que possible.

Le comité n'est pas encore relevé de ses fonctions.

EXCURSION A CHICAGO.—Le 14 Juillet 1893, un comité fut choisi pour faire les arrangements nécessaires pour une excursion des membres de cette chambre à Chicago.

Après beaucoup de travail et de pourparlers, le comité réussit à obtenir certaines conditions avantageuses de la compagnie de chemin de fer "St. Lawrence & Adirondack." Bon nombre des membres de cette chambre de commerce et leurs amis de diverses localités environnantes profitèrent de ces conditions pour visiter l'exposition internationale; mais il n'y eut pas d'excursion en corps.

EMBARGO SUR LES FRUITS D'ORIENT.—Le 13 Octobre 1893, instruction fut donnée au Secrétaire de demander au gouvernement de lever l'interdit existant sur les fruits venant de Smyrne, pour cause de choléra. Quelques jours après, une ordonnance des autorités fédérales levait cet interdit.

CADASTRE DE L'ILE DE MONTRÉAL.—M. Parizeau, M. P.P., soumit, le 21 Avril la question de l'opportunité de cadastrer uniformement toute l'Ile de Montréal, en prévision de l'extension des limites de notre ville et des expropriations qui en résulteront.

Un comité composé de M. Parizeau et du Secrétaire fut chargé d'adresser aux municipalités de l'Ile une circulaire pour savoir leur opinion au sujet de ce projet. La correspondance n'est pas encore terminée.

AUDITEURS ET TRÉSORIER.—Deux auditeurs et un trésorier ont été ajoutés à la liste des officiers de cette chambre. Les auditeurs sont MM. C. H. Catelli et J. B. A. Lanctot. Dans le moment, M. Catelli remplit les fonctions de Trésorier.

DÉTÉRIORATIONS DES MARCHANDISES EN TRANSIT—Le 15 Décembre, un comité a été nommé pour étudier la question des dommages à être couverts par les compagnies d'assurance dans les cas de détériorations des marchandises en transit.

Ce comité n'est pas encore relevé de ses fonctions.

INSTRUCTION COMMERCIALE—Le vendredi, 2 Juin 1893, un comité fut nommé pour étudier les moyens d'améliorer l'instruction commerciale. Les circonstances n'ont pas permis à ce comité de compléter ses travaux et de faire rapport. Cette matière fera sans doute partie du programme des travaux de l'année 1894.

MEMBRES DU CONSEIL.—Dans le courant de l'année, M. L. E. Morin fils, et J. O. Dupuis, ayant résigné comme membres du conseil, furent remplacés par MM. R. Gohier et J. H. Pellerin.

L'USINE A SUCRE DE BERTHIER.—L'inauguration des travaux d'exploitation de cette manufacture de sucre de betteraves, étant considérée, par cette chambre comme un événement important dans le commerce canadien, le Conseil crut devoir se faire représenter officiellement aux fêtes solennelles célébrées à cette occasion. M. Guillaume Boivin fut délégué pour cet objet et fit

rapport que cette industrie, dirigée par MM. M. Lefebvre & Cie., mérite tous les encouragements et sera une source de prospérité pour la région où elle est exploitée.

CONFÉRENCE DU PRÉSIDENT.—Le 11 Décembre, M. L. E. Morin, le Président de cette Chambre, fit une conférence très élaborée sur les origines et les développements du commerce dans le monde. Cette conférence fut écoutée par un très nombreux auditoire réuni dans une des salles de l'édifice de la Société St. Jean Baptiste qui, pour l'occasion, avait bien voulu donner l'hospitalité à cette Chambre.

REGISTRE D'INSCRIPTION.—Par une résolution du 21 avril 1893, le Président et le Secrétaire furent chargés de faire préparer un registre d'inscription de tous les membres de cette Chambre. Ce registre existe, et, peu à peu, les signatures y sont inscrites.

BANQUET.—Le 22 Septembre, quelques membres du Conseil exprimèrent l'opinion qu'il conviendrait qu'un banquet fut donné, auquel seraient spécialement invités les grandes organisations commerciales et la presse, en retour des courtoisies dont cette chambre a été l'objet de leur part.

Cette matière a été déférée au Conseil.

SALLE DE RÉUNIONS.—Un comité est à l'œuvre pour faire le choix d'un local situé au centre des affaires. Son rapport est attendu de jour en jour.

LES REGLEMENTS

I. La souscription annuelle est fixée à \$5.00, payable d'avance.

II. Le Conseil se compose de 25 membres.

III, Les assemblées du Conseil ont lieu tous les vendredis à 3.30 p. m.

IV. Les assemblées de la Chambre auront lieu durant le premier vendredi de chaque mois à trois heures p.m.

V. Il sera nommé par le Conseil, douze commissions spéciales, chargées de faire rapport sur les questions de leur compétence, comme suit: 1. La banque et la finance ; 2. Les traités de commerce et les tarifs ; 3. Les règlements de douane et d'accise ; 4. Les transports intérieurs et maritimes ; 5. Les industries manufacturières ; 6. Les assurances, feu, vie, accidents, marine ; 7. Les nouveautés et l'article de Paris ; 8. Les vins, épiceries et salaisons ; 9, Les fers et la quincaillerie ; 10. Les bois bruts et ouvrés ; 11. Les importations et exportations ; 12. Les travaux de construction.

VI. Le Conseil, nommera, parmi les membres, un ou plusieurs rapporteurs délégués, chargés de rédiger les rapports des commissions spéciales, pour les présenter aux assemblées générales.

VII. Les noms des personnes qui veulent être admises membres de cette Chambre doivent être affichés, pendant huit jours, avant l'assemblée générale à laquelle elles seront proposées.

VIII. L'ordre du jour des assemblées de la Chambre sera comme suit ; 1. Lecture et adoption du rapport de la dernière séance ; 2. Rapport des commissions et autres communications à recevoir, et sur lesquelles il sera procédé ; 3. Résolutions.

IX. Le secrétaire est chargé du recouvrement de toutes les créances de la Chambre. Il déposera toutes les sommes reçues, au crédit de la chambre, dans une banque incorporée, et paiera toutes les dépenses autorisées et contrôlées par le Conseil, au moyen de chèques à ordre signés par lui et contresignés par le président. A la première assemblée de chaque mois, le secrétaire soumettra un état financier de la Chambre.

REGLEMENT

*Concernant l'élection des officiers de la Chambre de
Commerce du District de Montreal*

ARTICLE PREMIER.—N'auront droit de vote aux élections annuelles que ceux des membres de cette institution qui auront soldé leur souscription pour l'année écoulée, et les arrérages s'il en existe.

ARTICLE DEUXIÈME.—Un mois avant la date fixée pour les élections, les membres seront invités à faire

parvenir au Secrétaire de la Chambre de Commerce, les bulletins de présentation des membres qu'ils désirent proposer pour candidats. Chaque bulletin devra être signé par au moins deux membres dûment qualifiés, pour la nomination des membres du Conseil et par dix membres dûment qualifiés pour la nomination du Président et celle du vice-Président.

La liste des membres mis en nomination devra contenir au moins cinquante noms de membres dûment qualifiés, c'est-à-dire de membres en règle avec le trésor de la Chambre de Commerce. Si ces nominations ne contiennent pas cinquante noms, le Conseil devra faire les nominations pour compléter ce nombre.

ARTICLE TROISIÈME.—Aussitôt la liste des noms en nomination complétée, une lettre sera adressée à chacun des membres mis en nomination, les informant du fait et leur demandant s'ils acceptent et si, au cas de leur élection, ils promettent de prendre une part active aux délibérations du Conseil et de remplir tout autre charge à laquelle ils pourront être élus. Cette lettre devra recevoir une réponse écrite immédiate, sinon la nomination sera considérée comme acceptée. Au cas de refus, le Conseil proposera d'autres noms pour les remplacer,

ARTICLE QUATRIÈME.—Huit jours avant les élections, un bulletin sera remis à chacun des membres qualifiés à voter, lequel contiendra les noms des officiers et des membres du Conseil mis en nomination. Pour voter sur ce bulletin il suffira de biffer les noms de ceux pour lesquels on ne désire pas voter. Le bulletin sera placé par le votant dans une enveloppe spéciale adressée au Secrétaire qui la déposera dans une boîte de scrutin et

ce avant le jour fixé pour l'élection. L'enveloppe portera la signature du votant. Si le membre qui signe une enveloppe n'est pas qualifié à voter, l'enveloppe et le bulletin seront détruits par les scrutateurs. On ne devra pas voter pour plus de 23 membres pour le Conseil, ni plus d'un nom pour la Présidence ou la vice-Présidence. Au cas où il n'y aurait qu'une seule nomination à la Présidence ou à la vice-Présidence, le membre nommé sera déclaré élu à l'une ou à l'autre de ces charges, suivant le cas.

ARTICLE CINQUIÈME.—Le jour de l'élection des officiers, il sera nommé deux scrutateurs qui dépouilleront le scrutin et qui donneront leur rapport des votes, séance tenante.

ARTICLE SIXIÈME.—Au cas où il arriverait que plus d'un bulletin serait donné par le même voteur, dans une même enveloppe, les bulletins seront tous rejetés sans que cela affecte les bulletins des autres membres qualifiés à voter. Au cas où le bulletin contiendrait plus de vingt, trois noms pour les membres du Conseil ou plus d'un pour la Présidence ou la Vice-Présidence respectivement, ce bulletin sera nul.

ARTICLE SEPTIÈME.—Les nominations aux charges honorifiques, seront faites par le Conseil à sa première assemblée après les élections.

RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADMISSION DES MEMBRES.

1. Les aspirants à cette Chambre sont balottés par boules blanches et par boules noires ; les boules blanches sont pour l'admission, les noires contre. Un quart de

boules noires sur le nombre donné devant compter pour un rejet.

2. L'aspirant non admis sur un premier vote pourra être présenté de nouveau après un délai de trois mois.

En terminant ce rapport, le secrétaire croit de son devoir d'attirer l'attention des membres sur les sympathies manifestées envers la Chambre de Commerce par toute la presse de Montréal qui s'est fait un devoir de faire connaître au public ses délibérations, et de lui donner tout l'encouragement possible. La presse a puissamment contribué à faire apprécier l'importance des travaux de cette Chambre.

S. COTÉ, *Secrétaire.*

MONTRÉAL, 9 Février, 1894

STATISTIQUES.

Situation des Banques du Canada au 31 Décembre 1893.

PASSIF.

	Nov. '93	Dec. '93
Capital autorisé	\$ 75,458,695	\$ 75,458,695
Capital payé	62,090,355	62,090,243
Réserves	26,213,861	26,459,815
Circulation	\$ 35,120,561	\$ 34,418,936
Dépôts provinciaux et fédé- raux	5,762,992	6,377,276
Dépôts publics remboursables à demande	62,926,785	62,594,075
Dépôts publics remboursables sur avis	104,414,955	107,885,149
Emprunts faits à d'autres banques garantis
Emprunts faits à d'autres banques ou dépôts non ga- rantis	2,947,491	2,421,394
Dû à d'autres banques échan- ges quotidiens	266,156	200,476
Dû à d'autres banques à l'étranger	131,778	166,966
Dû à d'autres banques dans la Grande Bretagne	4,419,033	4,151,804
Autres obligations	779,634	446,796
Total	\$216,771,481	\$218,662,965

ACTIF.

Espèces	7,589,418	7,691,331
Billets fédéraux	13,041,516	13,287,292
Dépôts en garantie de la circulation	1,818,571	1,818,571
Billets et chèques d'autres banques	7,047,402	8,323,753
Dû par d'autres banques en Canada	118,925	173,697
Dépôts dans d'autres banques	3,673,219	3,630,883
Dû par d'autres banques à l'étranger	16,242,571	18,229,248
Dû par d'autres banques dans la Grande Bretagne	4,827,660	3,540,220
Valeurs du Gouvt. canadien	3,191,383	3,191,383
Autres valeurs publiques	21,150,411	16,674,536
Prêts à demande	14,465,113	14,236,629
Prêts aux gouvernements	1,730,685	2,263,712
Prêts et escomptes	201,996,246	200,397,498
Prêts à d'autres banques garantis	5,000	
Effets en souffrance	3,099,848	3,040,078
Immeubles	826,043	834,480
Hypothèques	649,844	636,640
Bâtisses de banques	5,123,699	5,132,156
Autres valeurs	1,569,404	1,129,385
	<hr/>	<hr/>
	\$303,455,870	\$304,231,696

TABLEAUX COMPARATIF POUR LES TROIS DERNIÈRES
ANNÉES AU 31 DÉCEMBRE.

	1891	1892	1893
Capital payé, Déc.		61,938,515	62,099,243
Actif, Déc.	280,754,961	305,730,910	304,231,696
Passif Déc.	199,453,832	221,567,771	218,662,965
Escomptes Déc.	186,590,602	198,532,560	200,397,498
Dépôts Déc.	152,807,542	170,220,452	170,479,224
Réserves		25,086,615	26,459,815

Voici, d'après les rapports, qu'elle a été la quantité d'orge, de maïs, d'avoine, de pois, de seigle et de blé, arrivée à Montréal par le chemin de fer du Grand Tronc et le chemin de fer canadien du Pacifique, durant une période de 11 années :—

	Tonneaux.
Pour 1882	75,026
1883	98,672
1884	142,231
1885	160,821
1886	165,613
1887	191,760
1888	113,794
1889	94,943
1890	119,208
1891	184,410
1892	291,680

La quantité des mêmes produits qui a passée par les canaux du Saint-Laurent dans toute leur longueur jusqu'à Montréal, durant la même période, se répartit comme suit :—

	Tonneaux.
Pour 1882	230,055
1883	263,368
1884	174,496
1885	134,824
1886	272,133
1887	237,881
1888	166,191
1889	275,414
1890	242,571
1891	320,434
1892	302,899

